



Assemblée générale

Soixante-neuvième session

79^e séance plénière

Lundi 21 mars 2011, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Deiss (Suisse)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 133 de l'ordre du jour (*suite*)

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (A/65/691/Add.7)

Le Président : Avant de passer à la question qui est inscrite à notre ordre du jour, je voudrais, conformément à la pratique établie, appeler l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/65/691/Add.7, dans lequel le Secrétaire général informe le Président de l'Assemblée générale que depuis la publication du document portant la cote A/65/691/Add.6, la République dominicaine et la Gambie ont effectué les versements nécessaires pour ramener leurs arriérés en deçà du montant spécifié à l'Article 19 de la Charte des Nations Unies.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de l'information contenue dans ce document?

Il en est ainsi décidé.

Points 30 et 109 de l'ordre du jour

Rapport de la Commission de consolidation de la paix

Rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa quatrième session (A/65/701)

Rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix

Rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/65/353)

Le Président : Eu égard au point 30 de l'ordre du jour, les membres se souviendront que par sa résolution 65/7 en date du 29 octobre 2010, l'Assemblée générale a décidé d'inclure un examen de la suite donnée aux recommandations formulées dans le rapport soumis par les cofacilitateurs, intitulé « Examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies » (A/64/868, annexe).

Le rapport de la Commission de consolidation de la paix dont l'Assemblée est saisie aujourd'hui témoigne du vaste champ d'activités couvert pendant la période à l'examen. Je remercie tout particulièrement S. E. l'Ambassadeur Peter Wittig pour sa conduite très compétente des travaux de la Commission pendant son mandat qui vient de se terminer. Je remercie aussi tous les membres de la Commission pour leur engagement en faveur de la consolidation de la paix.

Depuis sa création en 2005, la Commission de consolidation de la paix a contribué à intégrer la dimension du développement dans la gestion des situations postconflit. De l'Afghanistan au Soudan, du

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

11-27177 (F)



Merci de recycler 

Burundi au Libéria et à la République démocratique du Congo, construire et maintenir la paix est une tâche difficile. Construire et maintenir la paix va bien au-delà du silence imposé aux armes, de la signature d'accords de paix et du déploiement de forces de maintien de la paix, aussi essentiels que soient ces éléments. Pour que la paix soit durable, il faut que la sécurité soit accompagnée du développement économique.

L'année 2010 a été une année cruciale pour la Commission de consolidation de la paix, puisque sa quatrième session a coïncidé avec l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies. Le rapport des cofacilitateurs (A/64/868, annexe) et le rapport de la Commission qui nous est soumis aujourd'hui sont des documents importants pour connaître les résultats jusqu'ici et les améliorations à apporter.

Je trouve particulièrement heureux que le Président de la Commission ait participé aux travaux de l'examen. Je souhaite, à cet égard, insister sur un aspect en particulier, celui de la synergie de la Commission avec les autres organisations des Nations Unies. La Commission est en interaction avec les principaux organes de l'ONU – le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social et l'Assemblée générale. Le rapport qui nous est soumis aujourd'hui en rend compte et souligne par exemple le fait que le Président de la Commission a pris la parole à plusieurs reprises devant le Conseil de sécurité, qu'il a participé aux débats thématiques de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale sur les opérations de maintien de la paix, ou encore, que la Commission a organisé avec le Conseil économique et social deux événements importants, l'un sur la crise alimentaire, l'autre sur les objectifs du Millénaire pour le développement dans les pays sortant d'un conflit.

Ceci est bien, mais ce n'est pas suffisant. Dans la ligne des recommandations issues de l'examen du dispositif de consolidation de la paix, nous devons aller plus loin dans notre interaction pour susciter davantage d'intérêts pour les travaux de la Commission, renforcer les synergies et assurer un meilleur impact sur le terrain. Il est nécessaire d'avoir une approche plus globale du travail de la Commission de consolidation de la paix au sein du système des Nations Unies de façon à accroître la cohérence de son action.

J'invite à présent l'Assemblée à tenir un débat à la lumière des recommandations issues du rapport sur

l'examen du dispositif de consolidation de la paix. L'Assemblée générale est l'organe le plus représentatif et le plus démocratique de l'ONU. Il est impératif d'examiner la façon dont l'Assemblée peut donner plus de substance à son engagement avec la Commission, et plus généralement à son engagement en faveur de la consolidation de la paix.

Les États Membres détiennent les ressources humaines, financières et techniques pour soutenir les efforts de l'ONU en vue de consolider la paix sur le terrain. C'est un rôle important que nous pouvons jouer pour accroître l'efficacité du travail de la Commission et contribuer ainsi à une transition réussie de situations de sortie de conflit à des situations de stabilité politique et de développement socioéconomique.

M. Wittig (Allemagne) (*parle en anglais*) : Au nom des membres de la Commission de consolidation de la paix, j'ai le plaisir de présenter le rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa quatrième session (A/65/701). En 2010, la Commission s'est attachée essentiellement à renforcer ses activités de consolidation de la paix et leur impact sur le terrain et à continuer à appuyer les efforts de consolidation de la paix au Burundi, en République centrafricaine, en Guinée-Bissau et en Sierra Leone.

En septembre 2010, la Commission a inscrit un cinquième pays, le Libéria, à son ordre du jour. Tout récemment, la Commission a répondu à une demande de conseil et d'aide de la République de Guinée. C'est la première fois qu'une telle demande est faite directement à la Commission. En 2010, la consolidation de la paix et le futur rôle du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies ont fait l'objet de nombreux débats à l'intérieur comme à l'extérieur de l'ONU. L'examen, mené avec compétence par mes collègues d'Irlande, du Mexique et d'Afrique du Sud, a été l'occasion de comprendre le potentiel de la Commission et les défis auxquels elle est confrontée. Il faut maintenir la dynamique générée par l'examen de 2010, du fait en particulier que la Commission élargit son programme.

Le rapport de la Commission de consolidation de la paix est le reflet des efforts collectifs déployés par les membres de son comité d'organisation. Des progrès ont été réalisés concernant l'application des recommandations issues de l'examen de 2010, eu égard notamment à la création d'une nouvelle formation de la Commission de consolidation de la paix, la formation Libéria.

Le rapport révèle également ce que la Commission entend faire pour donner suite aux recommandations issues du processus d'examen, de façon à faciliter l'établissement de ses rapports annuels à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité. La Commission poursuit ses travaux dans cette perspective, sur la base d'un plan d'action pour 2011, axé sur la réalisation d'objectifs concrets et l'accomplissement de progrès tangibles s'agissant d'améliorer l'impact de la Commission sur le renforcement des capacités nationales et la mobilisation des ressources et de rallier les acteurs clés autour des objectifs communs de consolidation de la paix.

Je voudrais mettre en exergue certains éléments du rapport. Premièrement, le rapport rappelle le thème choisi par la Commission pour les travaux de sa quatrième session : le « partenariat pour la consolidation de la paix ». Compte tenu de la complexité des défis liés à la consolidation de la paix et de la multitude d'acteurs qui y sont associés, on ne saurait trop insister sur la nécessité d'une cohérence et de partenariats. Il a été établi que la création et le renforcement des partenariats avec les acteurs qui comptent représentent des sources importantes de valeur ajoutée pour la Commission. À cet égard, le Comité d'organisation a consacré la majeure partie de ses efforts et de son temps à dialoguer avec les institutions financières internationales, en particulier la Banque mondiale, et les organisations régionales, notamment l'Union africaine. D'une manière générale, le Président et les Vice-Présidents se sont surtout employés à établir des liens avec tout un éventail de partenaires potentiels de la société civile et des milieux universitaires en engageant des discussions destinées à accroître encore la sensibilisation du public au rôle et aux activités de la Commission.

Deuxièmement, la Commission a surtout privilégié la nécessité de renforcer l'interaction avec les organes principaux de l'ONU et son rôle consultatif à cet égard. Elle s'est attachée à intéresser à ses travaux et à ses activités les membres de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social. Au cours de la période considérée, la Commission a constaté, venant du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social, une plus grande ouverture et des signes d'intérêt encourageants.

Les importants débats thématiques organisés par le Conseil de sécurité entre février 2010 et février 2011

ont été autant d'occasions pour la Commission de consolidation de la paix, les Membres de l'ONU et les hauts responsables de l'Organisation de dialoguer avec le Conseil sur des politiques d'importance critique liées à la consolidation de la paix. La participation de la Banque mondiale à un certain nombre de ces débats a également confirmé l'évolution de notre partenariat au moment où la Banque s'emploie à améliorer sa stratégie pour venir en aide aux pays qui sortent d'un conflit.

Par leurs exposés, les présidents des formations par pays ont contribué aux débats du Conseil à l'occasion de ses examens périodiques de la situation et des mandats concernant les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission. Le Conseil a tout récemment organisé une série de dialogues informels avec les présidents des formations par pays sur la situation dans certains pays. Les résultats des débats thématiques et le renforcement de la participation des présidents des formations par pays représentent un pas important dans le sens d'une meilleure prise en compte par le Conseil du rôle consultatif de la Commission.

Durant la période à l'examen, les relations entre la Commission et le Conseil économique et social ont continué de se développer, avec l'exposé fait par le Président de la Commission de consolidation de la paix à la session de fond de 2010. En outre, le Conseil et la Commission ont organisé conjointement une manifestation spéciale sur les objectifs du Millénaire pour le développement dans les pays sortant d'un conflit. Cette manifestation a démontré le rôle de plus en plus important joué par la Commission dans le sens d'une conception intégrée de la consolidation de la paix, ne serait-ce que par l'accent mis, à juste titre, sur la dimension socioéconomique de la consolidation de la paix.

À l'avenir, la Commission compte bien approfondir encore ses liens avec l'Assemblée générale. Il importe à l'évidence de tenir compte de l'angle de vue particulier que peut apporter l'Assemblée sur les questions thématiques clés examinées par la Commission, qu'elles soient politiques ou socioéconomiques.

Troisièmement, la Commission continue de bénéficier directement de l'appui de fond du Bureau d'appui à la consolidation de la paix. Si les capacités de ce dernier sont déjà sollicitées à l'extrême, il constitue cependant un lien essentiel entre la Commission et les entités opérationnelles qui font ou

non partie du système des Nations Unies. Le Bureau a également poursuivi ses séances d'information régulières à la Commission sur les activités et les opérations effectuées par le Fonds pour la consolidation de la paix. Ces exposés ont contribué à faire mieux comprendre la synergie entre la Commission et le Fonds dans les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission. Les nouveaux échanges établis avec le Groupe consultatif du Fonds pour la consolidation de la paix ont permis à la Commission d'examiner plusieurs questions de politique générale intéressant le Fonds.

Les ressources du Fonds, conjuguées aux efforts déployés par la Commission, ont aidé les pays inscrits à l'ordre du jour de celle-ci à bénéficier d'une attention et d'un appui soutenus de la part de la communauté internationale, si bien que la proportion des contributions versées au Fonds affectée à ces pays a été de 64 %.

Les passerelles établies entre les travaux de la Commission de consolidation de la paix et les activités menées sur le terrain par les acteurs du monde politique, du développement et du maintien de la paix représentent une importante valeur ajoutée. Il incombe toutefois à la Commission, pour réaliser pleinement son potentiel, de s'assurer que ses travaux sont appuyés par un plus grand engagement politique des États Membres et des hauts responsables de l'ONU. Comme l'ont noté les cofacilitateurs dans leur rapport sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies, effectué en 2010 (A/64/868, annexe), « l'examen constituera un rappel à la réalité et suscitera une réelle volonté collective pour ce qui est de gérer la consolidation de la paix de manière plus globale et décisive ».

J'espère que le débat d'aujourd'hui permettra à l'Assemblée générale d'être davantage en mesure d'aider la Commission à réaliser encore mieux son potentiel. Cet organe consultatif est en effet on ne peut mieux placé pour aider l'ONU à lever les obstacles susceptibles de nous empêcher de tenir notre promesse collective : répondre aux besoins des millions d'habitants de pays qui sortent d'un conflit.

M. Gasana (Rwanda) (*parle en anglais*) : Le débat d'aujourd'hui est, pour l'ensemble des États Membres de l'ONU, l'occasion ou jamais de réfléchir à la façon dont nous pouvons agir collectivement afin d'améliorer le sort de millions de personnes dans les pays sortant de conflit. Alors que ces personnes ont

décidé d'emprunter la voie de la paix, celle-ci est trop souvent semée d'embûches considérables.

Par le passé, la communauté internationale a eu des difficultés à aider les pays qui sortaient d'un conflit à surmonter ces obstacles. Ces difficultés étaient en partie dues à notre incapacité de comprendre la complexité des besoins et des priorités des pays concernés, et en partie à notre incapacité de maintenir le cap sur ces besoins et ces priorités suffisamment longtemps.

La Commission de consolidation de la paix, le Fonds pour la consolidation de la paix et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix ont été créés comme mécanismes institutionnels spécialisés destinés à insuffler un nouveau sens de l'engagement dans la lutte pour une paix durable. Cinq ans après les premiers pas de la Commission, du Fonds et du Bureau, nous pouvons effectivement constater la grande évolution qui s'est opérée dans notre appréhension collective des besoins urgents des sociétés sortant d'un conflit, et de la nécessité impérieuse d'aborder globalement, conjointement, les problèmes qu'elles rencontrent en matière de consolidation de la paix. Il est maintenant urgent de traduire les connaissances que nous avons acquises et cette prise de conscience en réalités opérationnelles sur le terrain. À mon avis, nous devons nous demander sérieusement si nous sommes ou non capables de prendre les mesures qui s'imposent afin de donner à la Commission de consolidation de la paix les moyens de produire des dividendes de la paix sur le terrain au profit des populations concernées.

Comme mon prédécesseur, le Représentant permanent de l'Allemagne, vient de l'indiquer, la Commission a tout récemment répondu à une demande d'accompagnement de la République de Guinée, ce qui en a fait le sixième pays inscrit à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix. L'augmentation du nombre de pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission non seulement nous permettra de contribuer davantage à la consolidation de la paix, mais s'accompagnera de davantage de responsabilités, qu'il nous faudra assumer.

En tant qu'organe consultatif auprès de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, la Commission de consolidation de la paix est une entité opérationnelle différente des autres fonds et programmes des Nations Unies. En effet, elle dispose d'un poids et d'une influence politiques considérables

grâce à la légitimité qu'elle représente et potentiellement, grâce à l'engagement de tous ses membres. Par conséquent, je considère que le présent débat et celui qui sera organisé par le Conseil de sécurité dans deux jours nous donnent l'occasion d'examiner comment nos pays peuvent donner à la Commission les moyens de jouer son rôle de seule plate-forme politique pour les cinq principales attributions suivantes : premièrement, accompagner les acteurs nationaux dans la réalisation de leur vision de paix et de développement; deuxièmement, veiller à ce que les interventions de tous les acteurs concernés soient ciblées afin d'appuyer la prise en charge nationale et le renforcement des capacités en vue de la réalisation des priorités nationales de consolidation de paix; troisièmement, mobiliser les ressources pour financer les capacités et les priorités essentielles; quatrièmement, rallier tous les acteurs derrière des objectifs communs identifiés à l'échelon national; et, cinquièmement, promouvoir une responsabilisation mutuelle entre les parties prenantes nationales et leurs partenaires régionaux et internationaux.

Les recommandations issues de l'examen de 2010 qui s'est achevé récemment ont repris cette approche. En outre, la Commission poursuit ses travaux sur la base d'un plan d'action pour 2011, qui donne la priorité aux actions relatives à ces domaines.

En ma qualité de nouveau Président de la Commission de consolidation de la paix, je suis déterminé à collaborer avec mes collègues, les présidents des différents groupes de la Commission, les représentants des pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix, tous les États Membres, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et tous les organes compétents de l'ONU, en vue d'accomplir des progrès tangibles dans ces domaines prioritaires. À cet égard, je voudrais faire part aux membres de certaines réflexions sur les domaines dans lesquels la Commission compte mener des activités au cours de l'année 2011.

Premièrement, je rends hommage à mes prédécesseurs, les anciens présidents de la Commission de consolidation de la paix, pour leur engagement et leur résolution à renforcer les partenariats avec des acteurs clefs comme la Banque mondiale, l'Union africaine, l'Union européenne et la Banque africaine de développement. À l'avenir, la Commission continuera de faire fond sur les progrès déjà réalisés dans ce domaine. La Commission continuera également d'étudier diverses approches pour faire participer ces

partenaires à ses activités, sur le plan normatif et dans les pays concernés.

De la même manière, la Commission entend faire participer activement les départements, organismes, fonds et programmes des Nations Unies aux activités menées relatives à toute une gamme de questions thématiques d'intérêt commun, telles que la participation des femmes à la consolidation de la paix; les effets de l'augmentation des prix des denrées alimentaires dans les pays sortant de conflit; l'éducation et la jeunesse; et la corrélation entre maintien de la paix et consolidation de la paix.

Deuxièmement, dans le même ordre d'idées, la Commission de consolidation de la paix est résolue à continuer de renforcer son interaction avec les principaux organes de l'ONU. Nous ferons fond sur les progrès importants accomplis s'agissant des relations de la Commission avec le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social. J'espère également que nous serons en mesure de rendre notre relation avec l'Assemblée générale plus dynamique et plus interactive. Monsieur le Président, je voudrais vous remercier personnellement de votre engagement à cet égard. La contribution de l'ONU aux efforts mondiaux de consolidation de la paix sera certainement améliorée et gagnera en légitimité lorsque l'Assemblée s'intéressera dans ses délibérations aux aspects essentiels de l'évolution normative de cette notion et du discours politique qui l'entoure.

Troisièmement, je tiens à souligner le rôle très important que le Secrétaire général pourrait jouer pour assurer à l'échelle du système des Nations Unies la cohérence et l'engagement en faveur de la consolidation de la paix, et pour placer la consolidation au centre des priorités de l'ONU. Les récents rapports du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (A/63/881) et sur la participation des femmes à la consolidation de la paix (A/65/354) ont déjà contribué à faire évoluer le programme de consolidation de la paix de l'Organisation, le rendant plus complet et plus ambitieux. Il ne fait aucun doute qu'en maintenant sa collaboration avec la Commission et en continuant à lui apporter son soutien, il contribuera à promouvoir nos efforts conjoints visant à faire avancer ce programme.

À cet égard, nous saluons le rôle important que joue le Bureau d'appui à la consolidation de la paix dans la coordination entre les activités découlant de ce

programme de consolidation de la paix de plus en plus vaste et les travaux de la Commission. Nous souhaitons également que ce Bureau contribue au renforcement de notre capacité analytique relativement à des priorités fondamentales en matière de consolidation de la paix, sur la base d'enseignements tirés d'expériences passées et actuelles de l'ONU en rapport avec ces priorités, en appuyant le renforcement de la capacité de la Commission à mobiliser les ressources et à assurer une synergie entre l'engagement de la Commission au côté des pays inscrits à son ordre du jour et les activités du Fonds pour la consolidation de la paix.

(l'orateur poursuit en français)

Depuis l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies, la consolidation de la paix est entrée dans une nouvelle dynamique positive, que ce soit sur le plan politique ou sur le plan intellectuel. Cependant, le succès de nos efforts collectifs dans ce domaine exige que l'on maintienne le cap, notamment en mobilisant un engagement politique supplémentaire afin d'aider les populations sortant d'un conflit à surmonter les déchirures du passé et à avoir espoir en l'avenir. Ces populations ne méritent rien de moins que notre attention et notre engagement.

M. Momen (Bangladesh) *(parle en anglais)* : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés dans le cadre du débat commun sur le rapport annuel de la Commission de consolidation de la paix (A/65/701) et le rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/65/353).

Le Mouvement tient à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance importante. Nous sommes persuadés que le présent débat permettra de tenir compte des positions de longue date des États Membres concernant l'affirmation et le renforcement du rôle de l'Assemblée générale dans la conduite des activités de consolidation de la paix. Je remercie en particulier l'Ambassadeur Peter Wittig, Président sortant de la Commission de consolidation de la paix, et le représentant du Rwanda, Président en exercice de la Commission. Je voudrais également remercier les Représentants permanents, membres du comité d'examen de la Commission de consolidation de la paix, les représentants de l'Irlande, de l'Afrique du Sud et du Mexique, d'avoir tenu des consultations ouvertes, objectives et sincères en vue de formuler des recommandations de qualité.

Le Mouvement apprécie les efforts déployés par la Commission de consolidation de la paix pour préparer le rapport annuel sur les travaux menés durant la période à l'examen. Le Mouvement se félicite également que la Commission, dans le cadre de l'élaboration de ce rapport, ait tenu compte de l'examen du dispositif de consolidation de la paix récemment mené à bien. Bien que cet examen ne fasse pas partie des activités ordinaires de la Commission, la mise en œuvre des recommandations pertinentes auxquelles il a donné lieu s'inscrit largement dans le contexte des efforts de consolidation de la paix déployés, en coopération avec d'autres entités des Nations Unies, au titre du mandat de la Commission.

Le Mouvement estime que le document devrait contenir une synthèse présentant les grandes lignes du rapport pour donner, de manière concise, un aperçu de tout son contenu. Les représentants pourraient ainsi étudier le rapport de manière méthodique et examiner les domaines d'activité pertinents en parallèle avec les détails fournis dans le corps du rapport.

Pour ce qui est à présent des observations plus spécifiques sur le rapport lui-même, le Mouvement voudrait que celui-ci soit plus structuré et établisse des liens de causalité entre les faits présentés et les facteurs déclencheurs. Le Mouvement estime que le rapport devrait inclure une analyse claire des activités menées par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix durant la période à l'examen afin de proposer des lignes directrices précises pour déterminer la voie à suivre en vue d'instaurer une paix durable dans les pays sortant d'un conflit. Une telle analyse logique fournirait une base claire pour formuler des recommandations sur les activités futures, de manière générale, et pour mettre en œuvre les recommandations issues de l'examen du dispositif de consolidation de la paix, en particulier. J'espère qu'à l'avenir, il sera fait en sorte que le rapport examine ces questions de manière appropriée.

En ce qui concerne les formations pays, le Mouvement considère qu'un aperçu général devrait être présenté en ce qui concerne l'établissement des priorités. Il faudrait notamment fournir une analyse suffisante du contexte justifiant les priorités établies pour les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix. Le Mouvement considère également que le rapport devrait inclure une brève analyse des lacunes existantes en présentant à la fois les scénarios déjà envisagés et les besoins susceptibles d'apparaître, afin que la

chronologie des activités puisse être établie de manière logique, quelle que soit la formation concernée. À cet égard, le rapport pourrait comprendre, en sus de l'énumération descriptive ou factuelle de toutes les activités des formations pays, une liste très utile des domaines d'action, des compétences et des enseignements tirés que l'on retrouve d'une formation à l'autre.

Le Mouvement pense que le rapport ne rend pas suffisamment compte de l'analyse et des activités effectuées par la Commission en matière de développement, en particulier pour ce qui est des activités rémunératrices, de la création d'emplois et de la relance économique. Bien que les efforts en faveur de l'emploi des jeunes soient mentionnés, le rapport devrait davantage refléter le point de vue des États Membres sur d'autres aspects de la relance économique, tels le développement des infrastructures – physiques ou immatérielles – et l'autonomisation des populations locales, en particulier les femmes, sur le terrain.

La section III du rapport, intitulée « Suite donnée aux recommandations pertinentes issues de l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies en 2010 », est axée sur des domaines déjà examinés par la Commission. À cet égard, le Mouvement aurait souhaité que l'accent soit suffisamment mis sur les principes fondamentaux sur lesquels s'appuient les activités de consolidation de la paix, notamment l'appropriation nationale, le renforcement des capacités nationales et les efforts pour garantir un financement prévisible et en temps voulu de ces activités. Le rapport pourrait exposer plus en détail de quelle manière les activités de la Commission ont contribué à progresser dans ces domaines. Nous constatons que, s'agissant de la description des manifestations organisées dans différents domaines, tels les séminaires et les ateliers, le rapport pourrait préciser davantage les contributions que ces activités sont susceptibles d'apporter à la réalisation des objectifs visés.

Nous nous félicitons que la Commission s'aligne sur les stratégies nationales pour établir un document unique de planification générale indiquant clairement de quelle manière les activités de la Commission de consolidation de la paix contribuent à la prise en main nationale des programmes et au renforcement des capacités nationales. La Commission devrait toutefois donner plus de précisions quant aux méthodes employées concrètement pour ce faire. Des exercices

analogues dans d'autres domaines donneraient, le cas échéant, un meilleur aperçu des activités de la Commission de consolidation de la paix.

Nous sommes préoccupés par le fait que, sous la rubrique « Aspects de la consolidation de la paix liés au développement », la Commission se soit contentée de décrire les activités qu'elle mène en matière d'emploi des jeunes. Nous ne nions pas l'importance de l'emploi des jeunes, un des aspects essentiels en matière de développement, toutefois d'autres domaines tels que les activités rémunératrices, les services de santé de base et l'éducation, la formation professionnelle et l'emploi des femmes, ne peuvent être ignorés. Une juste prise en compte de tous les domaines, comprenant une analyse des forces et des faiblesses liées au renforcement de ces capacités, permettrait indéniablement de mieux orienter les activités futures.

La section IV du rapport présente des conclusions proposant différentes priorités pour accroître l'efficacité de la Commission sur le terrain, notamment la mobilisation de ressources et la mise en place de partenariats avec des institutions financières internationales et des acteurs régionaux. Le Mouvement des pays non alignés estime qu'il est possible d'élargir le champ de ces priorités en intégrant d'autres domaines, notamment ceux fondés sur les principes fondamentaux des efforts de consolidation de la paix, tels le renforcement des capacités, l'appropriation nationale, la coopération Sud-Sud, la coopération trilatérale, le renforcement du rôle de la Commission de consolidation de la paix, et la participation des femmes et de la société civile. Le rapport annuel de la Commission doit contenir des recommandations sur les orientations à suivre et les activités à mener par la Commission au cours des 12 mois suivants – en faisant fond sur les réalisations passées et en comblant les lacunes identifiées, de manière à ce que l'action et les activités de la Commission se renforcent mutuellement, ce qui lui permettra de s'acquitter de ses responsabilités et d'atteindre les buts et objectifs fixés.

Pour ce qui est du rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix, le Mouvement souscrit aux conclusions de l'étude réalisée en 2010, qui affirment que le Fonds est un instrument décisif pour mener des activités de consolidation de la paix. Nous estimons cependant que le Fonds doit être géré de manière appropriée, avec la plus grande efficacité et le maximum de transparence,

pour atteindre les objectifs visés. À cet égard, le Mouvement voudrait que le Bureau d'appui à la consolidation de la paix mette tout en œuvre pour transformer le Fonds en un instrument rapide, pertinent et en catalyseur pour instaurer une paix durable en empêchant la reprise de conflits violents.

Au 30 juin 2010, le montant total des contributions au Fonds s'établissait à 342 millions de dollars, soit une augmentation de près de 10,5 % par rapport à juin 2009, où ce montant était de 309 millions. Nous remercions les États Membres qui ont contribué à cet effort important. Nous invitons par ailleurs les États Membres en mesure de le faire à contribuer à la cause de l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables. Nous observons en outre que l'utilisation du Fonds s'est accrue, puisqu'à la date de juin 2010, 59,9 % des dépôts au Fonds avaient été attribués, contre 45,6 % en juin 2009.

Cependant, il ne semble pas que le Fonds soit en général utilisé de façon optimale. C'est pourquoi nous demandons instamment au Secrétariat d'intensifier ses efforts pour collaborer plus étroitement avec les parties concernées, en particulier les représentants des pays hôtes, afin que le Fonds pour la consolidation de la paix soit utilisé de façon plus régulière et plus efficace et qu'il puisse ainsi atteindre son objectif, à savoir permettre l'instauration d'une paix durable. Nous prions également le Secrétariat de continuer à renforcer la coopération afin d'accroître le nombre des donateurs de façon à ce qu'une paix accessible ne devienne pas l'otage d'une pénurie de fonds non mobilisés par manque de coordination.

Par ailleurs, nous devons d'urgence préciser la relation qui doit exister entre la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix. En dépit de l'indépendance du Fonds, de nouvelles améliorations doivent être apportées, sous l'autorité du Secrétaire général, pour renforcer la coordination et la cohérence entre ses activités et les programmes de financement des projets mis en œuvre dans les pays qui figurent à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix. Le rôle de conseil que joue la Commission en ce qui concerne la politique suivie par le Fonds, qui doit être mise en œuvre sous la supervision de l'agent administratif, doit également être passé en revue. Ces questions devront faire l'objet de discussions supplémentaires alors que nous donnons suite aux recommandations issues de l'examen de la Commission.

Comme nous l'avons dit et redit, les activités de consolidation de la paix après un conflit doivent se mener en consultation intense et efficace entre les principaux organes de l'ONU, notamment l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, en coordination avec la Commission. Aujourd'hui, il s'agit de l'Assemblée générale. Dans le cadre de cette coopération et de la coordination entre les différentes entités, il convient d'accorder suffisamment d'attention à une représentativité totale.

Au même titre qu'il est difficile de déterminer la cause directe d'un conflit, il est difficile d'incorporer les différentes expériences et compétences aux initiatives visant à régler le problème. Ainsi, l'assimilation des vues de l'ensemble des États Membres de l'ONU dans le cadre des activités de consolidation de la paix permettra de reproduire ou d'adapter les différentes expériences nationales d'édification de l'État dans le cadre des initiatives de consolidation de la paix. Le Mouvement des pays non alignés approuve donc la recommandation des cofacilitateurs de l'examen du dispositif de consolidation de la paix tendant à renforcer la visibilité et l'importance des responsabilités coparentales de l'Assemblée générale. Le Mouvement se tient prêt à fournir chaque fois que nécessaire l'appui et la coopération voulus à cet égard.

Enfin, je termine en réitérant la détermination du Mouvement des pays non alignés de participer de manière active et constructive à toutes les activités de consolidation de la paix à venir.

M. Kőrösi (Hongrie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie de donner ici la parole à l'Union européenne. La Turquie, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, pays du Processus de stabilisation et d'association, candidats potentiels; ainsi que l'Ukraine, s'associent à cette déclaration.

L'appui aux pays sortant d'un conflit est une obligation morale dont la responsabilité incombe à la communauté internationale. Nous ne pouvons nous dérober à ce défi. L'ONU, de par sa légitimité mondiale et la large gamme d'instruments dont il dispose, a un rôle clef à jouer à l'appui d'une paix durable. C'est pourquoi l'Union européenne participe activement aux travaux de la Commission de

consolidation de la paix depuis sa création, il y a six ans.

Ces derniers mois, nous avons pris des mesures importantes pour renforcer notre appui aux pays sortant d'un conflit. Nous avons tenu d'importants débats et mis sur pied des initiatives concrètes pour améliorer la cohérence et l'efficacité de notre interaction. De même, la Commission de consolidation de la paix a continué de sensibiliser la communauté internationale au sujet des pays qui figurent à l'ordre du jour de la Commission et prouvé, ce faisant, la valeur ajoutée qu'elle pouvait apporter dans différentes situations. L'appui politique fourni par la Commission pendant les élections au Burundi et le rôle actif qu'elle joue en Sierra Leone pour favoriser la création d'emplois et créer des débouchés économiques en sont de bons exemples.

L'Union européenne trouve par ailleurs positif que deux pays, le Libéria et la Guinée, aient eux-mêmes décidé de se porter candidats à l'inscription à l'ordre du jour de la Commission. En outre, deux examens très importants ont d'ores et déjà été menés à bien.

Le premier examen (voir A/65/747) porte sur le déploiement des capacités civiles et a été mené par le Groupe consultatif de haut niveau sous la présidence de M. Jean-Marie Guéhenno. Cet examen représente une contribution essentielle permettant d'assurer le moment venu le déploiement sur le terrain de compétences civiles plus souples, axées sur la demande et plus approfondies, afin d'aider les parties prenantes dans le pays à renforcer leurs propres capacités dans les domaines relevant de la consolidation de la paix.

L'Union européenne attache une grande importance au suivi de ces recommandations, et nous espérons que cet examen débouchera, dans le cadre des situations de sortie de conflit, sur la mise à disposition d'un nombre beaucoup plus important d'experts civils au plan mondial et sur une parfaite interopérabilité des capacités civiles au sein du système des Nations Unies comme entre l'ONU et les autres acteurs clefs, notamment les organisations régionales.

Le déploiement plus important d'expertes civiles, conformément à l'esprit de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et au plan d'action du Secrétaire général visant à garantir la participation des femmes à la consolidation de la paix (voir A/65/354) constitue un autre fait important aux yeux de l'Union européenne. Les institutions créées après un conflit ne peuvent être

efficaces si l'égalité des sexes n'est pas respectée. La Commission de consolidation de la paix doit jouer un rôle important de défense de cet examen des capacités civiles.

Le second examen est celui qui a porté en 2010 sur la Commission de consolidation de la paix (voir A/64/868, annexe). Mené par les trois cofacilitateurs, il a permis une analyse très perspicace du dispositif de consolidation de la paix, qui a donné lieu à de nombreuses recommandations ambitieuses visant à accroître l'impact de cet organe.

Il est maintenant temps d'envisager l'avenir. Nous devons mettre à profit l'impulsion politique générée par le processus d'examen de la Commission de consolidation de la paix de 2010 en utilisant tous les moyens à notre disposition pour relever les nombreux défis qui se présentent. Au nombre de ces défis se trouvent notamment les processus électoraux en République centrafricaine et au Libéria, la réforme du secteur de la sécurité en Guinée-Bissau et en Guinée, et la recherche de nouveaux débouchés pour les jeunes en Sierra Leone, pour ne citer que quelques exemples.

Dans le cadre de chacun de ces cas de figure, la Commission de consolidation de la paix peut et doit faire la différence. Pour obtenir des résultats, nous devons redoubler d'efforts et nous efforcer de faire de la Commission de consolidation de la paix un organe plus adapté dont l'action soit sous-tendue par une véritable prise en mains nationale des processus dans tous les domaines. C'est pourquoi il importe d'apporter des améliorations sur le terrain et au Siège en s'appuyant sur une meilleure analyse, une vigilance accrue par rapport aux principaux obstacles à la paix dans chacun des pays, et des engagements réciproques entre le gouvernement et la communauté internationale en vue de surmonter ces difficultés. Tout cela, au même titre que les propositions tendant à ce que la Commission adopte une démarche plus souple dans le cadre de ses activités dans les pays concernés, permettra à la Commission de consolidation de la paix d'être beaucoup mieux placée pour obtenir des résultats.

Pour terminer, l'Union européenne, qui croit fermement en la consolidation de la paix, se tient prête à intensifier ses efforts pour permettre au dispositif de consolidation de la paix de l'ONU d'être à la hauteur des attentes suscitées par sa création.

M^{me} Viotti (Brésil) (*parle en anglais*) : Le Brésil vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir

convoqué le présent débat sur le rapport annuel (A/65/701) de la Commission de consolidation de la paix. Nous nous félicitons de pouvoir examiner, dans le cadre plus large de l'Assemblée générale, les travaux réalisés par la Commission au cours des 18 derniers mois. Je saisis également la présente occasion pour remercier l'Ambassadeur Peter Wittig pour la manière remarquable dont il a présidé la Commission de consolidation de la paix en 2010, ce dont nous lui sommes très reconnaissants. Nous souhaitons à l'Ambassadeur Gasana un plein succès dans ses fonctions et l'assurons de notre plein appui.

L'année dernière a été marquée par le processus d'examen du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies. Nous en remercions les trois facilitateurs. Leurs recommandations ont été très utiles pour les activités que nous mènerons à l'avenir et renforceront l'efficacité de la Commission de consolidation de la paix sur le terrain. Nous avons pour responsabilité de les appliquer. Ma délégation attend avec intérêt de poursuivre ce débat au sein de la Commission et des autres organes compétents.

En dépit des progrès réalisés, beaucoup de défis difficiles nous attendent. Ils tiennent à la nature même de la consolidation de la paix, qui exige une action concertée et de solides engagements de la part tant des acteurs nationaux que de la communauté internationale dans des environnements fragiles et au travers de processus qui ne suivent pas toujours une voie linéaire.

J'évoquerai brièvement trois domaines où, à notre avis, de nouveaux progrès sont possibles : le caractère intégré et pluridimensionnel de la consolidation de la paix, les partenariats et les rapports avec les organes compétents de l'Organisation des Nations Unies.

La consolidation de la paix exige des efforts soutenus et à long terme dans de nombreux domaines. Si les difficultés initiales ont généralement trait à la sécurité et à la stabilité, il ne faut pas pour autant reléguer les mesures économiques et sociales à une phase ultérieure. Tous ces objectifs se renforcent les uns les autres et il faut donc les poursuivre de manière concomitante dans un cadre intégré. En l'absence de progrès économiques et sociaux, une stabilité durable est impossible à réaliser, et le contraire est également vrai. Aider les pays sortant d'un conflit à rétablir la prestation des services de base et les fonctions fondamentales des pouvoirs publics, à relancer l'économie et à lutter contre la pauvreté constitue un moyen efficace d'instaurer une paix, une sécurité et

une stabilité durables. Ces pays n'ont cessé de dire qu'ils considèrent que les dimensions sociales et développementales sont des priorités de premier ordre.

La communauté internationale doit entendre cet appel et adapter son assistance à ces priorités nationales, tout en continuant à fournir de l'aide dans les domaines tels que la justice et la sécurité. La communauté internationale doit également s'attacher à aider ces pays à mettre sur pied et à renforcer leurs institutions. Ces institutions ont un rôle indispensable à jouer dans le renforcement de l'appropriation nationale et des pouvoirs publics.

Dans le cas, par exemple, de la Guinée-Bissau, les progrès réalisés avec l'assistance du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale dans les domaines de la gestion économique et des finances publiques, ont favorisé la croissance économique et permis d'augmenter les recettes fiscales. L'approbation de l'allègement de la dette dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés – allègement préconisé par les formations pays de la Commission de consolidation de la paix – créera des conditions plus favorables qui permettront au Gouvernement de gérer son budget et de commencer à investir dans les priorités importantes de la consolidation de la paix telles que la réforme du secteur de la sécurité et la prestation de services de base. Ce n'est là qu'un exemple de la façon dont le renforcement des institutions et la relance économique pourraient, grâce à une approche intégrée, avoir un impact positif sur les conditions de sécurité.

Un autre aspect important de cette approche intégrée doit être l'appui accordé aux politiques d'autonomisation des femmes. Notre expérience au sein de la formation Guinée-Bissau a toujours montré que la participation politique et économique active des femmes joue un rôle crucial dans la consolidation de la paix et la relève de sociétés déchirées par la guerre. Les contributions des femmes peuvent être multiples. Dans l'agriculture par exemple, elles peuvent faire avancer la revitalisation économique et garantir les moyens de subsistance de leur famille.

L'emploi des jeunes est un autre sujet de préoccupation et un domaine où les formations pays de la Commission de consolidation de la paix s'efforcent de parvenir à des résultats tangibles. En Guinée-Bissau, des centaines de jeunes ont suivi des formations diverses grâce aux ressources fournies par le Fonds pour la consolidation de la paix. Nous partageons sans

réserve l'accent mis par le Représentant permanent du Bangladesh, au nom du Mouvement des pays non alignés, sur la nécessité d'intégrer d'autres aspects du développement outre l'emploi des jeunes – activités génératrices de revenus, soins de santé de base et éducation, formation professionnelle et emploi des femmes – dans les stratégies de consolidation de la paix. Nous sommes convaincus que seuls des efforts de longue haleine et pluridimensionnels axés sur les causes profondes des conflits créeront les conditions nécessaires à des progrès et à une stabilité durables dans les pays sortant d'un conflit.

La Commission de consolidation de la paix doit continuer à chercher à établir des partenariats plus solides avec tout un éventail d'acteurs. Il est également indispensable de coopérer avec les organisations régionales et sous-régionales pour galvaniser l'appui des pays voisins face aux défis communs et échanger les expériences. En Afrique de l'Ouest, par exemple, la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest a joué un rôle central dans le renforcement de nos activités. Il est clair que nos actions doivent être définies non seulement à New York, mais aussi en étroite coordination avec les parties prenantes de la région touchée.

Nous nous faisons l'écho des appels lancés en faveur d'une meilleure interaction entre la Commission de consolidation de la paix et les principaux organismes des Nations Unies. La Commission bénéficierait considérablement d'un dialogue renforcé avec le Conseil économique et social sur les dimensions sociales et économiques de la consolidation de la paix, sans compter que ses actions gagneraient en transparence et en efficacité. Il en va de même du Conseil de sécurité qui, selon nous, devrait solliciter plus souvent l'avis de la Commission lorsqu'il examine les mandats des missions en cours dans les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission.

En février, durant la présidence brésilienne, le Conseil de sécurité a tenu un dialogue interactif sur le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi avec le Président de la formation Burundi, l'Ambassadeur Paul Seger. Nous espérons que de telles initiatives se poursuivront. Nous avons constaté dans notre travail l'importance des partenariats avec les institutions financières internationales. Nous continuerons de rechercher une meilleure interaction avec ces institutions.

Plus qu'une compilation d'activités, le rapport annuel de la Commission de consolidation de la paix permet de déterminer les mesures additionnelles à prendre pour améliorer ses résultats. Nous partageons sans réserve la conclusion selon laquelle la Commission doit s'efforcer d'améliorer son efficacité sur le terrain. Notre objectif commun est d'établir un lien entre les acteurs sur le terrain et les parties prenantes nationales.

Le Brésil est résolu à faire de son mieux pour améliorer la transparence, la légitimité et l'efficacité de la Commission de consolidation de la paix en s'attachant à favoriser l'appropriation nationale, à appuyer la mise en valeur des capacités locales et en aidant les pays sortant d'un conflit à s'engager sur la voie d'une stabilité et d'un développement durables.

Sir Mark Lyall Grant (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat qui nous donne l'occasion très utile de faire le bilan des activités de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix. Je tiens d'abord à remercier tout particulièrement l'Ambassadeur Wittig pour le dévouement avec lequel il a présidé le Comité d'organisation. Je remercie également les Représentants permanents du Canada, de la Belgique, du Brésil, de la Jordanie, du Népal et de la Suisse, ainsi que leurs équipes respectives, pour les présidences qu'ils ont assumées, et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix pour son soutien.

Le rapport annuel (A/65/701) décrit un certain nombre d'accomplissements réalisés par la Commission de consolidation de la paix au cours de l'année écoulée dans les tâches centrales qu'elle mène dans les pays, notamment l'appui accordé aux élections au Burundi et en République centrafricaine, où elle a également aidé à maintenir la dynamique du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Nous nous félicitons des réunions organisées conjointement sur la drogue et le chômage des jeunes, qui ont permis de galvaniser la réflexion et l'action dans toute la région de l'Afrique de l'Ouest. La rapidité de la prise en charge et de l'engagement de la Commission de consolidation de la paix au Libéria a été impressionnante, et il convient d'en tirer des enseignements utiles pour son engagement dans d'autres pays.

Pourtant certaines régions ont enregistré moins de progrès, notamment la Guinée-Bissau, où la

consolidation de la paix a été réduite à néant en raison de la situation politique et de sécurité. L'examen de la Commission de consolidation de la paix a également constitué un important jalon l'année dernière, et je voudrais remercier les Représentants permanents de l'Irlande, du Mexique et de l'Afrique du Sud de leur rapport respectif. Les recommandations les plus significatives ressorties de ce processus sont celles qui visent à améliorer l'action de la Commission de consolidation de la paix dans les pays inscrits à son ordre du jour.

Au cours de l'année à venir, sous l'égide du Représentant permanent du Rwanda, l'Ambassadeur Gasana, il nous reste désormais à voir les fruits de cet examen. Nous voulons assister à de véritables progrès dans la mise en œuvre de la feuille de route de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest sur la réforme du secteur de la sécurité en Guinée-Bissau, dans la création de centres judiciaires régionaux au Libéria, et dans un accord rapide sur les engagements entre le Gouvernement et la communauté internationale afin de surmonter les entraves à la paix en Guinée, en particulier dans la réforme du secteur de la sécurité.

Il importe toutefois de souligner que nous ne pouvons pas nous contenter d'attendre que les Présidents respectifs des formations par pays obtiennent des résultats. Comme il est indiqué dans l'examen de la Commission de consolidation de la paix, nous avons tous une part de responsabilité – bilatérale ou par le biais de notre représentation dans des organes de l'ONU, des organisations régionales ou des institutions financières internationales – à soutenir les Présidents dans leurs efforts. Le Royaume-Uni réitère son engagement de faire en sorte que des progrès seront réalisés. Ce n'est qu'en obtenant réellement des résultats que la Commission de consolidation de la paix pourra devenir un élément influent et essentiel du dispositif international de consolidation de la paix.

Cette année, la Commission peut également jouer un rôle clef en favorisant l'examen des capacités civiles. Nous pensons aussi qu'elle pourrait s'associer au nouveau regroupement des 17 pays fragiles frappés par les conflits afin de prendre en considération leur analyse des performances de la communauté internationale en matière de consolidation de la paix, qui devrait paraître au cours de l'année.

Le Fonds pour la consolidation de la paix a lui aussi un rôle important à jouer. Le Ministère du développement international britannique vient de mettre la dernière main à un examen du Fonds, dans le cadre de l'examen de l'assistance multilatérale auquel il a procédé. Dans l'ensemble, les conclusions de cet examen sont positives, et le Fonds semble avoir fait convenablement son travail selon les critères de l'examen. Compte tenu de ces résultats, je me réjouis d'annoncer que notre Ministère du développement international apportera une contribution de plus de 40 millions de dollars supplémentaires au Fonds au cours des deux prochaines années.

Je voudrais féliciter Judy Cheng-Hopkins et son équipe des progrès de taille qui ont été faits pour améliorer la gestion du Fonds. Il reste cependant des domaines dans lesquels la Commission de consolidation de la paix aurait encore besoin d'être sérieusement améliorée, notamment pour ce qui est des résultats tangibles de son action et du contrôle de ses dépenses, tout en maintenant toute sa souplesse de fonctionnement et la valeur ajoutée de son rôle de catalyseur à l'échelle du système.

M. Tarar (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat. Je remercie en outre le Représentant permanent de l'Allemagne de l'habileté avec laquelle il a dirigé les travaux du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix en 2010, et j'adresse tous nos vœux de succès au Président actuel, le Représentant permanent du Rwanda.

La quatrième session de la Commission de consolidation de la paix, sur laquelle porte le rapport annuel à l'examen (A/65/701), a constitué un jalon non seulement dans l'histoire de la Commission mais aussi dans celle de l'ensemble des efforts de consolidation de la paix déployés par l'ONU. À cet égard, je mentionnerai trois domaines particulièrement significatifs.

Premièrement, elle marque, cinq ans après la mise en place de la Commission, le premier examen auquel elle procède de son travail, examen prévu dans la résolution 60/180 qui en portait création. Les Représentants permanents de l'Irlande, du Mexique et de l'Afrique du Sud ont réalisé des efforts louables en tant que cofacilitateurs de ce processus d'examen. Pour appliquer cette année les recommandations issues de ce processus, nous pensons que les domaines clefs doivent inclure une définition stricte des priorités dans les

domaines ciblés, notamment la réforme du secteur de la sécurité, le renforcement des capacités locales et la revitalisation de l'économie; un accent marqué sur les aspects de consolidation de la paix du développement; enfin, un ajustement des liens entre le maintien de la paix et la consolidation de la paix. De la même façon, il importe d'aligner les cadres stratégiques destinés aux pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission sur leurs politiques et priorités nationales respectives, dûment prises en charge au niveau local, si l'on veut garantir le succès des efforts de consolidation de la paix.

Deuxièmement, l'intérêt suscité par les activités de la Commission de consolidation de la paix s'est accentué avec le renforcement du rôle des formations par pays. Chaque formation a pris de son côté des initiatives importantes pour mobiliser les ressources et développer la synergie avec les institutions financières internationales.

Troisièmement, une meilleure compréhension des défis et de la complexité attachés aux efforts de consolidation de la paix s'est fait jour l'année dernière avec les preuves données par des pays comme le Burundi et la Sierra Leone de leur bonne gestion du cheminement de leur pays vers une paix durable. De même, le Libéria a établi un partenariat avec la Commission de consolidation de la paix au vu des résultats affichés par la Mission des Nations Unies au Libéria, qui est parvenue à éteindre les flammes du conflit et de la guerre. Ces expériences contribueront grandement à l'instauration d'un discours consensuel sur la consolidation de la paix au niveau mondial et de modèles de stratégies réussies de consolidation de la paix à appliquer dans les zones sortant d'un conflit.

Le succès des efforts de consolidation de la paix déployés par l'ONU dépend des ressources financières qui y sont consacrées. Dans ce type de contexte, le Fonds pour la consolidation de la paix s'est chargé d'apporter, au lendemain d'un conflit, le financement de départ, afin d'attirer d'autres sources de financement. Le Fonds est un élément déterminant du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies. L'objectif fixé par le Secrétaire général est le décaissement par le Fonds de 100 millions de dollars chaque année au cours des trois prochaines années. Nous estimons que cet objectif est proportionné aux défis qui s'annoncent. Pour y parvenir, des contributions des États Membres seront nécessaires, pour ce qui a été défini à juste titre comme un investissement en faveur de la paix.

Le Fonds pour la consolidation de la paix a été critiqué pour son manque de transparence et l'absence de véritable système de suivi et d'évaluation, ainsi que pour sa lenteur de déblocage des financements. Bien que la plupart de ces lacunes soient avérées dans une certaine mesure, le manque de personnel préposé à la gestion du Fonds en est l'une des causes plausibles. Les États Membres et le Secrétariat doivent doter le Fonds des ressources humaines et de la souplesse opérationnelle nécessaires pour le rendre plus efficace. Nous sommes ravis de constater que, pendant la dernière réunion d'annonce de contributions, qui a eu lieu en novembre, plus de 30 pays ont fait des promesses de dons. Le Pakistan a également contribué au Fonds, en dépit des limites financières dues aux pires crues de notre histoire.

Le Pakistan est l'un des membres fondateurs du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix. En 2003 et 2004, le Pakistan a proposé la création d'un comité composite de consolidation de la paix. Deux ans plus tard, la proposition s'est concrétisée avec la création de la Commission de consolidation de la paix. Au cours des cinq dernières années, nous avons activement contribué aux travaux de la Commission. Le Pakistan, qui est le plus grand fournisseur de contingents des missions de maintien de la paix de l'ONU, a un rôle vital à jouer dans la réussite des efforts de consolidation de la paix. Nous espérons que, grâce à nos efforts collectifs, le dispositif de consolidation de la paix de l'ONU deviendra une solide citadelle d'espoir pour tous les peuples du monde frappés par les conflits.

M. Kleib (Indonésie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais vous remercier d'avoir convoqué le présent débat conjoint sur les deux rapports importants dont nous sommes saisis. À cet égard, nous exprimons nos sincères remerciements à la Commission de consolidation de la paix de son rapport annuel (A/65/701) et au Secrétaire général de son rapport (A/65/353) sur le Fonds pour la consolidation de la paix.

Nous voudrions également remercier l'Ambassadeur Peter Wittig, de l'Allemagne, qui a assuré la présidence de la Commission en 2010. Sous sa direction avisée, nous avons constaté que la Commission a intensifié ses efforts en vue d'améliorer son impact sur le terrain. Entre autres choses, nous nous félicitons des activités de sensibilisation menées par la Commission en coopération avec ses partenaires clefs, en vue de faire mieux connaître ses travaux.

L'Indonésie s'associe à la déclaration faite par le représentant du Bangladesh au nom du groupe de travail des pays non alignés au sein de la Commission de consolidation de la paix.

En tant que membre de la Commission de consolidation de la paix, l'Indonésie est très heureuse des progrès réalisés par la Commission et le Fonds dans l'exécution de leurs mandats respectifs. Le travail accompli par le Comité d'organisation et les formations consacrées aux pays – qui, en comptant la nouvelle formation Guinée, sont maintenant au nombre de six – témoigne de la détermination et de l'engagement de la Commission à améliorer la situation des pays inscrits à son ordre du jour, ainsi qu'à appuyer davantage la consolidation de la paix après les conflits et à attirer davantage l'attention de la communauté internationale sur cette question essentielle de notre époque.

Il est encourageant de constater qu'au sein du système des Nations Unies, y compris le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, de nombreux débats importants ont été organisés au cours de l'année écoulée sur les différents aspects de la consolidation de la paix après les conflits. Nous nous félicitons de ces interactions croissantes, qui doivent se poursuivre et être renforcées. Nous espérons que mettre davantage l'accent sur la consolidation de la paix permettra non seulement d'améliorer la collaboration entre les différents organes de l'ONU, mais également de renforcer les partenariats avec les entités pertinentes en dehors du système des Nations Unies.

Une consolidation de la paix efficace exige une approche globale et l'Assemblée générale, étant donné son large champ d'action, est le forum indiqué pour examiner comment la communauté internationale peut améliorer son action dans des situations postconflituelles et, dans ce contexte, comment renforcer et appuyer davantage la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix.

De nombreuses orientations importantes sont énoncées dans les deux rapports, et l'Indonésie souscrit pleinement à l'opinion fondamentale selon laquelle les activités postconflit doivent être identifiées, prises en charge et dirigées par les pays concernés, mais avec un appui total et soutenu des Nations Unies, des pays de la région et de la communauté internationale.

En ce qui concerne la Commission de consolidation de la paix, ma délégation voudrait

insister sur les quelques points suivants. Premièrement, il est essentiel que le lien entre le maintien de la paix et la consolidation de la paix soit visible sur le terrain dès le départ. S'il est vrai qu'aucune situation n'est identique à une autre, il ressort clairement de l'expérience des pays sortant d'un conflit que les efforts visant à mettre en place et à renforcer les institutions locales et nationales et à promouvoir le développement économique, la sécurité, l'état de droit, la justice, la gouvernance et les autres services essentiels doivent être déployés parallèlement avec les efforts de maintien de la paix. Le développement rapide des capacités nationales dans ces domaines renforce les fondements de la consolidation de la paix dans l'ensemble.

Dans ce contexte, l'Indonésie se félicite de la publication récente du rapport indépendant établi à la demande du Secrétaire général sur les moyens civils à mobiliser pour faire face aux situations postconflituelles (A/65/747). Nous nous réjouissons à la perspective de participer activement aux débats sur ce rapport important et de mettre en œuvre ses recommandations.

Nous partageons également l'avis, exprimé par de nombreux autres orateurs, selon lequel cet examen devrait se concentrer sur les efforts visant à développer des capacités civiles axées sur les besoins nationaux, avec des compétences fournies en premier lieu par les États concernés, les pays la région et le Sud, ainsi que par les femmes. La Commission de consolidation de la paix, grâce à sa vaste expérience, ses connaissances et la diversité de ses membres, devrait étudier les moyens de renforcer et de promouvoir davantage la création de capacités civiles pour les activités de consolidation de la paix, en vue d'appuyer les pays sortant d'un conflit, surtout ceux qui sont inscrits à son ordre du jour.

Deuxièmement, il importe au plus haut point que la Commission de consolidation de la paix continue de donner suite aux recommandations pertinentes émanant de l'examen fait en 2010 du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies. À cet égard, les organes compétents de l'ONU, y compris l'Assemblée générale, doivent également renforcer leur appui à la Commission de consolidation de la paix. Nous appuyons la démarche adoptée par la Commission, visant à utiliser un mécanisme pratique pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations du rapport. L'Indonésie jouera le rôle qui lui revient pour contribuer à la mise en œuvre de ces recommandations.

Troisièmement, nous partageons l'avis de la Commission selon lequel il est nécessaire de disposer d'un document unique de planification générale. Un document national unique de consolidation de la paix énonçant les stratégies et les priorités définies par le gouvernement hôte permettrait d'améliorer la coordination entre les partenaires nationaux et internationaux concernés. Il permettrait également de simplifier le suivi et l'établissement de documents nécessaires par les gouvernements des pays sortant d'un conflit. Ce document unique contribuerait à la mise en place rapide de cadres d'engagement plus ciblés et plus cohérents par la Commission. En outre, il permettrait d'apporter rapidement un appui s'inspirant davantage des priorités nationales. À cet égard, nous nous félicitons du travail réalisé pour la Sierra Leone, la République centrafricaine, le Burundi, et plus récemment, le Libéria.

Quatrièmement, l'Indonésie estime que la tâche de mobilisation de ressources confiée à la Commission de consolidation de la paix est un élément central de ses activités, qui lui permettra de continuer à prouver qu'elle apporte une valeur ajoutée grâce à des résultats tangibles dans les pays concernés. À cet égard, nous saluons et appuyons les efforts de la Commission de consolidation de la paix visant à renforcer son partenariat avec la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et les institutions financières régionales. Nous notons également que le Comité d'organisation et le Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience ont examiné des sources innovantes de financement provenant de capitaux privés.

Lorsqu'elle était membre de la Commission en 2008, l'Indonésie a eu le privilège de faciliter les travaux de la toute première équipe spéciale de la Commission de consolidation de la paix sur le rôle du secteur privé dans la consolidation de la paix après les conflits. L'équipe spéciale a formulé par consensus des recommandations portant notamment sur les moyens de faire participer les acteurs non traditionnels du secteur privé. Nous espérons que les résultats des travaux de l'équipe spéciale seront utilisés pour forger des partenariats, en vue d'apporter des avantages financiers et autres aux pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission. L'Indonésie est prête à continuer à contribuer à la mise en œuvre des recommandations de l'équipe spéciale.

En ce qui concerne le Fonds pour la consolidation de la paix, l'Indonésie est heureuse de constater qu'il

finance actuellement des activités dans 16 pays et dispose de l'une des bases de donateurs les plus larges de tous les fonds d'affectation spéciale multidonateurs administrés par les Nations Unies. Ceci témoigne de l'importance du Fonds sur le plan international et justifie l'espoir qu'il permettra de produire rapidement de solides dividendes de la paix. Nous espérons que l'efficacité et l'impact du Fonds s'accroîtront encore.

Nous notons que des efforts ont été déployés pour renforcer le dialogue avec la Commission de consolidation de la paix et établir des rapports plus régulièrement. L'Assemblée générale doit également renforcer ses échanges avec la Commission et lui fournir des conseils sur le plan des politiques. Nous nous félicitons des mesures visant à améliorer le contrôle des opérations du Fonds et espérons que la croissance du taux d'exécution des projets financés par le Fonds sera proportionnelle à son rôle, qui devient de plus en plus important. La combinaison du Dispositif d'intervention immédiate, de court terme, et du Dispositif d'appui à la consolidation de la paix et au relèvement, de plus long terme et déterminé par les pays, a apporté au Fonds la souplesse nécessaire. Toutefois, il n'en reste pas moins que le Fonds doit impérativement aligner ses activités sur les plans prioritaires des pays concernés.

Je voudrais terminer en soulignant l'importance d'une interaction régulière, de la coopération et de la cohérence entre la Commission de consolidation de la paix, le Fonds pour la consolidation de la paix, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, le Département des affaires politiques, le Programme des Nations Unies pour le développement et les autres acteurs pertinents du système des Nations Unies. Les facteurs multiples des situations postconflituelles ne peuvent être traités efficacement que si les entités compétentes des Nations Unies travaillent de façon à produire des synergies. Par ailleurs, à mesure que les liens entre le maintien de la paix et la consolidation de la paix se renforcent, il est indispensable de déployer des efforts soutenus pour encourager et établir plus d'échanges et de collaboration entre la Commission de consolidation de la paix et le Comité spécial des opérations de maintien de la paix, d'une part, et entre le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le Département des opérations de maintien de la paix, d'autre part.

M. Grauls (Belgique) : Je tiens avant tout à remercier l'Ambassadeur Wittig et son équipe pour le dynamisme avec lequel ils ont présidé le Comité

d'organisation durant l'année couverte par le rapport de la Commission de consolidation de la paix à l'examen (A/65/701). J'adresse également mes salutations à son successeur, l'Ambassadeur Gasana, à qui je souhaite une année couronnée de succès.

La Belgique s'associe avec l'intervention faite au nom de l'Union européenne et je ne répéterai pas ce qui a déjà été dit à ce titre. Je souhaiterais cependant faire quelques brèves remarques en ma qualité de représentant de mon pays, compte tenu de mon expérience de Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix.

L'année passée nous a permis de prendre le pouls de l'architecture de consolidation de la paix, cinq ans après sa création. Le diagnostic qui ressort de l'examen de cette jeune structure en pleine croissance est que, malgré ses maladies d'enfance et malgré ses apprentissages, elle détient le potentiel de mobiliser l'attention, l'accompagnement et les ressources indispensables aux pays sortant d'un conflit.

Durant l'année écoulée, l'examen quinquennal de la Commission de consolidation de la paix a mobilisé d'importantes ressources et d'importantes capacités. La Belgique encourage donc toutes les parties concernées à prendre dès maintenant leurs responsabilités sur la base des excellentes recommandations du rapport des cofacilitateurs, que je tiens à remercier encore à cette occasion. Plus spécifiquement, nous demandons aux organes parents de la Commission de consolidation de la paix qu'ils lui accordent les moyens et l'attention qui accompagnent son mandat.

Quant au Bureau d'appui à la consolidation de la paix, nous espérons avant tout qu'il consacrera dorénavant une plus grande partie de ses effectifs et de ses activités au soutien direct aux pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission. Et nous appelons l'ensemble du système des Nations Unies à prendre en compte le rôle de coordination et de facilitation qui a été confié au Bureau d'appui. Enfin, nous encourageons l'ensemble des États membres de la Commission à collaborer plus étroitement, au sein des formations par pays, pour soutenir les pays inscrits à son ordre du jour.

Pour sa part, la formation République centrafricaine a intégré les recommandations issues de l'examen quinquennal à son programme de travail, en se fixant sept objectifs prioritaires : premièrement, raffermir les relations de notre formation avec le

Conseil de sécurité et l'Assemblée générale; deuxièmement, renforcer les liens entre les trois piliers de l'architecture de consolidation de la paix, ainsi qu'avec le reste du système des Nations Unies, en soutien à la République centrafricaine; troisièmement, appuyer l'alignement des partenaires en matière de consolidation de la paix sur des outils communs de planification stratégique; quatrièmement, renforcer les capacités nationales du Gouvernement et de la société civile; cinquièmement, consolider notre propre capacité de mobiliser des ressources; sixièmement, repenser la présence de notre formation et sa visibilité sur le terrain; et, enfin, nous nourrir des enseignements tirés au sein des autres formations par pays.

Ma délégation constate également avec satisfaction les améliorations considérables effectuées par le Secrétariat dans le domaine de la rapidité, de l'efficacité et de l'impact du Fonds pour la consolidation de la paix. Mais force est de constater que la dimension catalytique du Fonds mérite encore beaucoup d'attention. À ce titre, une meilleure exploitation des synergies potentielles entre le Fonds et la Commission de consolidation de la paix pourrait certainement contribuer à davantage mobiliser les partenaires bilatéraux sur la base de priorités de consolidation de la paix conjointement identifiées.

Je terminerai en rappelant l'engagement actif et solidaire de la Belgique en faveur de la consolidation de la paix, y compris au travers de ses contributions diverses à l'architecture de consolidation de la paix de l'ONU.

M^{me} Okai (Japon) (*parle en anglais*) : C'est avec grand plaisir que je prends la parole devant l'Assemblée générale sous la présidence de S. E. M. Joseph Deiss dans le cadre du présent débat sur le rapport de la Commission de consolidation de la paix (A/65/701) et le rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/65/353). Le Japon sait également gré à l'ancien Président de la Commission, S. E. M. Peter Wittig, pour son rapport approfondi et sa conduite avisée des travaux de la Commission en 2010.

Je saisis tout d'abord cette occasion pour évoquer le séisme et le tsunami de grande ampleur qui viennent de frapper le Japon. Le Gouvernement et le peuple japonais mettent tout en œuvre pour se relever des suites de ces catastrophes. Je tiens à dire toute ma gratitude pour les sincères condoléances adressées au Japon et l'assistance que lui ont apportée beaucoup de

pays, d'organisations internationales et de membres de la communauté internationale dans le but de l'aider à surmonter cette tragédie. Nous sommes convaincus qu'avec l'appui de nos partenaires, nous pourrions venir à bout des défis redoutables qui se dressent actuellement devant nous.

Le Japon estime que les activités menées par la Commission de consolidation de la paix à sa quatrième session, y compris l'examen quinquennal et la création de la formation Libéria sont particulièrement importantes. Dans une perspective d'avenir, je voudrais évoquer quelques éléments que le Japon considère essentiels pour faire avancer les travaux de la Commission.

Premièrement, une des questions prioritaires de la Commission de consolidation de la paix sous la direction de son nouveau Président, S. E. M. Eugène-Richard Gasana, sera de déterminer quelle est la meilleure façon de donner suite aux recommandations issues de l'examen du dispositif afin d'obtenir des résultats concrets sur le terrain, y compris dans les six pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix. Le Japon, en tant que nouveau Président du Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience, entend que le Groupe de travail contribue activement à la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'ONU et au renforcement de la valeur ajoutée de la Commission de consolidation de la paix. Comme nous l'avons déjà signalé aux membres de la Commission, le Groupe de travail a l'intention de faire des propositions concrètes sur des questions en rapport avec la mise en œuvre des recommandations de l'examen de la Commission de consolidation de la paix, notamment la mobilisation des ressources autour des questions prioritaires, la relance économique, l'emploi des jeunes, les modalités de l'engagement de la Commission dans les pays qui seront inscrits à son ordre du jour à l'avenir ainsi que le renforcement des liens entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de sécurité.

Deuxièmement, lors de la prochaine réunion du Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience, le Japon entend mettre l'accent, en sa qualité de Président, sur la question de la coordination en vue d'une mobilisation efficace des ressources autour des priorités définies en matière de consolidation de la paix. Pour améliorer la mobilisation des ressources et la coordination, il est essentiel d'aborder la définition et la promotion des priorités de

consolidation de la paix de façon commune et intégrée entre les différents gouvernements hôtes, les équipes de pays de l'ONU, le Fonds pour la consolidation de la paix et les partenaires internationaux, y compris la Banque mondiale.

Plus important encore, nous pensons que cette démarche intégrée doit être étayée par une direction forte sur le terrain. Le Groupe de travail déterminera si les différentes formations pays ont réussi dans leur entreprise et recensera les obstacles dans les cas où les pays rencontrent des difficultés. Grâce à cet exercice, nous prévoyons de formuler des propositions concernant les mesures que la Commission de consolidation de la paix et les acteurs concernés pourraient envisager de prendre pour aller de l'avant.

Troisièmement, s'agissant de la situation financière du Fonds pour la consolidation de la paix, il est encourageant de constater que la base des donateurs s'élargit régulièrement. Les attentes vis-à-vis du Fonds ont également augmenté du fait de l'accroissement du nombre de pays éligibles et des allocations supplémentaires versées aux bénéficiaires existants. En tant que l'un des principaux bailleurs de fonds, le Gouvernement japonais versera une contribution supplémentaire de 12,5 millions de dollars au Fonds en 2011.

Le rôle singulier du Fonds pour la consolidation de la paix consiste à servir de catalyseur pour combler des lacunes déterminantes dans le processus de consolidation de la paix, en particulier dans des domaines pour lesquels aucun autre mécanisme de financement n'existe. Depuis sa création, le Fonds, en tant que catalyseur, a répondu aux besoins immédiats de pays sortant d'un conflit ou risquant de retomber dans un conflit, et ce, dans des situations à chaque fois différentes.

Le Japon estime qu'étant donné la souplesse et la capacité de réaction rapide du Fonds, les allocations doivent répondre plus spécifiquement aux besoins qui risquent de ne pas être couverts par d'autres ressources. Nous sommes convaincus que, si les partenaires parviennent à mieux s'entendre au sujet de l'allocation adéquate des ressources et du bon ordre à suivre, le Fonds pour la consolidation de la paix accroîtra son influence et utilisera de manière plus efficace ses ressources limitées. En tant que Président du Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience, le Japon prévoit d'aborder également cette question à la prochaine réunion du Groupe.

Je terminerai mon propos d'aujourd'hui en réaffirmant que le Japon est déterminé à collaborer étroitement avec les membres et les partenaires de la Commission de consolidation de la paix, notamment l'Assemblée générale, pour continuer d'améliorer le dispositif de consolidation de la paix de l'ONU.

M^{me} Taracena Secaira (Guatemala) (*parle en espagnol*) : En tant que nouveau membre de la Commission de consolidation de la paix, le Guatemala se félicite de la convocation du présent débat commun et de la publication des rapports de la Commission de consolidation de la paix (A/65/701) et du Fonds pour la consolidation de la paix (A/65/353). Par ailleurs, nous remercions l'ancien Président de la Commission, l'Ambassadeur Peter Wittig, de la présentation très claire qu'il a faite ce matin des résultats de la quatrième session de la Commission et de la feuille de route qu'il a proposée pour les activités futures de la Commission. Nous accueillons avec satisfaction les progrès mentionnés dans son exposé.

Nous remercions également les Représentants permanents de l'Irlande, du Mexique et de l'Afrique du Sud, qui nous ont montré la voie à suivre pour renforcer la pertinence et la valeur ajoutée des travaux de cette commission. Nous souhaitons à l'Ambassadeur Gasana du Rwanda plein succès dans les tâches qui l'attendent cette année.

Au même titre que les orateurs qui nous ont précédés, nous estimons que la Commission a d'ores et déjà prouvé son utilité au sein des multiples instances intergouvernementales existantes, en particulier grâce à son potentiel en matière de renforcement de la cohérence des décisions de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social. Dans le même temps, nous souscrivons à l'affirmation maintes fois répétée ici qu'il reste encore beaucoup à faire pour améliorer l'efficacité des activités de la Commission. En tant que nouveau membre de la Commission et de son Comité d'organisation, nous nous engageons à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour réaliser cet objectif pendant la cinquième session.

Entre autres nombreuses qualités, la Commission, du fait de sa nature même, axe son attention sur des situations particulières plutôt que sur des concepts généraux, et met l'accent sur l'action sur le terrain et sur les faits plutôt que sur un cadre global. Face aux appels répétés au renforcement de la coopération entre l'ONU et les institutions financières multilatérales, la Commission est probablement l'instance qui dispose

du meilleur potentiel pour donner un poids véritable et efficace à toutes les instances du système des Nations Unies, dans son sens le plus large, et leur permettre d'agir de manière concertée et cohérente.

Nous apprécions particulièrement les efforts déployés par les formations pays, qui sont le véritable point de jonction entre le cadre conceptuel de la consolidation de la paix et son application effective à des situations données. Bien que rappeler que nous devons éviter les solutions toutes faites soit un peu un lieu commun, il est absolument indéniable que chaque situation est unique et suppose un ensemble de politiques et d'actions adaptées à ses particularités.

En tant que nouveau venu dans cette instance, nous continuons d'avoir des interrogations quant aux critères de sélection déterminant les formations pays. Il est tout à fait logique que nos capacités d'organisation et nos ressources humaines et financières limitées nous imposent de suivre un processus de sélection. Toutefois, devons-nous choisir les pays qui ont le plus besoin d'un acteur dynamique tel que l'ONU ou ceux qui ont le plus de chances de réussir? Ou alors, le choix s'effectue-t-il en fonction d'un panachée de ces deux critères? Nous tenons à rappeler que l'idée même de consolidation de la paix suppose la notion de transition voire, le cas échéant, de sortie, aux termes de laquelle les pays qui font l'objet d'une formation spécifique doivent parvenir à un stade où notre présence devient superflue, nous permettant ainsi de nous occuper d'autres cas.

Nous voudrions faire deux autres observations. La première concerne le lien entre le Comité d'organisation et les formations pays. Nous avons remarqué que souvent, un grand nombre voire l'intégralité des présidents de formation pays s'expriment par le truchement d'un seul porte-parole, en général l'un d'entre eux, plutôt que par l'intermédiaire du Président du Comité d'organisation. Or nous pensons que la plus haute autorité de la Commission, sous ses trois expressions, est incarnée par le Président du Comité d'organisation, dont le rôle consiste notamment à coordonner les activités des formations pays et du Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience.

Notre deuxième observation concerne le rôle extrêmement utile que joue le Fonds pour la consolidation de la paix. Mon pays a récemment bénéficié de l'aide du Fonds pour renforcer ses institutions dans les secteurs de la sécurité et de la

justice. Il est intéressant de noter que cet appui fourni par le Fonds intervient bien que les accords de paix du Guatemala aient été signés il y a près de 15 ans, mais des vestiges du conflit continuent de faire obstacle à l'instauration d'un état de droit solide et risquent, du moins en théorie, de provoquer un retour en arrière et une reprise du conflit. Ceci montre qu'il est utile que le Fonds dispose de deux dispositifs – un pour le court terme et l'autre pour le moyen et long terme.

Enfin, nous croyons comprendre que le Conseil de sécurité examinera le rapport le 23 mars et qu'il envisagera alors la façon de continuer à développer sa relation avec la Commission de consolidation de la paix, à mieux utiliser le rôle consultatif de cette dernière, à améliorer l'interaction avec les formations pays et à faire en sorte que les innovations de la Commission et le dispositif de consolidation de la paix du système se reflètent dans les activités du Conseil. Nous sommes certains que cela aboutira à une plus grande cohérence des efforts communs et de la portée des activités déployées par les organes principaux de l'ONU dans des pays donnés.

M. McNee (Canada) (*parle en anglais*) : En sa qualité de membre de la Commission de consolidation de la paix, à laquelle il est résolument attaché, et d'important donateur au Fonds pour la consolidation de la paix, le Canada accueille favorablement les progrès réalisés par ces deux institutions. Comme le rapport annuel (A/65/701) en témoigne, la Commission de consolidation de la paix a considérablement changé depuis sa création, grâce notamment à une bonne part d'innovation et de travail d'expérimentation au cours des deux dernières années. Dans ce contexte, permettez-moi d'aborder brièvement quatre points qui méritent une attention soutenue.

Tout d'abord, la Commission de consolidation de la paix doit maintenir une approche souple à plusieurs niveaux. Le modèle des formations pays s'est révélé un moyen efficace de collaborer avec les pays qui se relèvent d'un conflit. L'intégration du Libéria et de la Guinée au programme de la Commission a permis non seulement de signaler une évolution, mais également de souligner encore davantage la nécessité de s'adapter à chaque contexte d'après conflit. La Commission doit continuer de mettre cette approche en pratique, notamment en raffinant ses formes d'engagement plus légères.

Deuxièmement, le Canada souligne l'importance d'une coopération plus étroite avec les responsables de

la consolidation de la paix sur le terrain. L'engagement de la Commission doit être aligné sur les stratégies nationales existantes et être complémentaire du travail des intervenants compétents en matière de consolidation de la paix sur le terrain. À cet égard, le Canada se réjouit des efforts récents visant à utiliser plus efficacement les ressources nationales disponibles parmi tous les membres des formations pays.

Troisièmement, la prolifération des intervenants de la consolidation de la paix renforce la nécessité d'un point focal thématique qui donne de la cohérence et une impulsion aux efforts plus vastes de consolidation de la paix. La Commission peut renforcer son rôle de tribune vouée à l'appui de processus de réforme, à l'échange de pratiques exemplaires et aux débats relatifs à des défis institutionnels non réglés. À cet égard, l'appui accordé à la mise en œuvre de l'examen des capacités civiles internationales et des progrès réalisés au lendemain immédiat d'un conflit sera extrêmement utile. Il faudra à cette fin une volonté accrue de mettre à contribution l'expertise au sein de la vaste collectivité de la consolidation de la paix. En outre, à mesure qu'elle accumulera de l'expérience, la Commission sera mieux placée pour structurer les leçons tirées de son travail.

Enfin, la Commission doit continuer d'établir des partenariats plus solides avec d'autres intervenants de la consolidation de la paix, notamment les organisations régionales, les institutions financières internationales et la société civile. Il en va de même au sein de l'Organisation des Nations Unies, où il existe un besoin continu de relations plus étroites avec l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité. De l'avis du Canada, une coopération renforcée entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix est particulièrement prometteuse. Dans la foulée des discussions récentes, il faudrait continuer d'envisager la possibilité d'une relation de travail plus efficace entre les deux organismes fondée sur une compréhension mutuelle plus claire du rôle de la Commission.

Le Canada félicite le Fonds pour la consolidation de la paix pour les nombreuses contributions qu'il a apportées afin de favoriser et d'instaurer une paix durable, comme en a largement témoigné le rapport du Secrétaire général. Le Canada appuie le travail réalisé par le Fonds. C'est ainsi qu'il a versé 25 millions de dollars au profit de ses activités depuis sa création en 2006. De plus, dans le prolongement de l'accord de

financement pluriannuel signé en 2010, le Canada versera 5 millions de dollars en 2011 et il prévoit apporter une autre contribution du même montant en 2012.

(l'orateur poursuit en français)

Bien qu'il ne soit pas encore possible d'évaluer pleinement les apports du Fonds sur le long terme en ce qui concerne la consolidation de la paix, le Canada se réjouit de l'importance accrue accordée aux résultats et à la communication de l'information. En effet, pour que le Fonds puisse apporter une contribution significative à l'instauration d'une paix durable, il est essentiel de vérifier et de mesurer les apports des interventions de consolidation de la paix. Le Canada appuie en outre les efforts du Fonds pour la consolidation de la paix visant à renforcer ses orientations et ses objectifs stratégiques. Nous souhaitons par ailleurs que soient reclarifiés le rôle catalyseur unique et l'avantage comparatif incomparable du Fonds dans le contexte élargi de la consolidation de la paix à l'ONU. Le Canada souligne également qu'il convient toujours d'examiner de plus près les liens entre les activités du Fonds et celles d'autres mécanismes de financement dans le secteur humanitaire et du développement, avec pour objet d'optimiser les apports et d'éviter un chevauchement des efforts.

Enfin, le Canada accueille avec satisfaction les efforts déployés par le Fonds pour la consolidation de la paix en vue de relever les défis qui lui sont posés, et il l'encourage à continuer de tirer des enseignements stratégiques de son expérience grandissante.

En conclusion, permettez-moi de souligner l'importance de poursuivre sur la lancée des progrès accomplis jusqu'ici. L'élargissement de la portée du programme de la Commission de consolidation de la paix et le raffinement de plus en plus poussé des activités du Fonds pour la consolidation de la paix montrent bien que les membres de cet organisme continuent de s'orienter sur le renforcement du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies. Le Canada est fin prêt à prendre une part active à l'avancement de ce programme.

M. Vilović (Croatie) *(parle en anglais)* : Je tiens d'emblée à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat important et opportun. Je voudrais également remercier l'Ambassadeur Wittig pour sa présentation du rapport de 2010 (A/65/701) de la Commission de consolidation de la paix et le

féliciter, ainsi que son équipe, de la manière remarquable dont il a présidé la Commission l'année dernière.

La Croatie souscrit à la déclaration prononcée tout à l'heure par le représentant de l'Union européenne.

S'agissant des concepts de maintien et de consolidation de la paix, des idées qui les sous-tendent et des pratiques en vigueur, l'année écoulée a indéniablement été exceptionnellement dynamique et révélatrice. Les grandes lignes et les réalisations générales des opérations de maintien de la paix ont fait l'objet d'un examen approfondi et, dans ce contexte, le lien entre maintien et consolidation de la paix a suscité une attention renouvelée. Cette nouvelle approche, conjuguée aux recommandations globales et axées sur l'avenir issues de l'examen récent du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies, a créé un nouvel élan qui, nous l'espérons, aboutira à une réévaluation adéquate de la consolidation de la paix dans le cadre des efforts d'ensemble déployés pour instaurer une paix durable. Nous espérons sincèrement que l'exercice susmentionné permettra une nouvelle appréciation des efforts de consolidation de la paix et suscitera la volonté de traiter de la question et de ses implications financières de manière plus globale et déterminée.

La Croatie se félicite des efforts de la Commission de consolidation de la paix pour jouer un rôle plus central au sein du programme de consolidation de la paix de l'ONU actuellement en pleine évolution, en améliorant son impact sur le terrain grâce à une meilleure analyse et en mobilisant l'action autour de priorités essentielles de consolidation de la paix par pays. La récente inscription à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix du Libéria et de la Guinée, cette dernière étant le premier pays inscrit à l'ordre du jour à sa propre demande, sans renvoi du Conseil de sécurité, illustre clairement cet aspect.

La Croatie appuie vigoureusement les efforts de la Commission visant à mettre au point des instruments souples et adaptables d'engagement auprès des pays inscrits à son ordre du jour. À cet égard, nous nous félicitons en particulier de la volonté manifeste de la Commission d'écouter attentivement les pays inscrits à son ordre du jour et de ne pas donner de leçons, et de son choix de privilégier l'utilité pratique sur l'indépendance institutionnelle.

L'examen quinquennal des travaux de la Commission, mené sous la direction compétente des trois cofacilitateurs, les Représentants permanents de l'Irlande, du Mexique et de l'Afrique du Sud, a abouti à un excellent rapport (A/64/868, annexe) contenant de nombreuses évaluations et recommandations utiles. La Croatie appuie pleinement la série de recommandations visant à promouvoir le partenariat et la coopération entre la Commission de consolidation de la paix et les principaux organes de l'ONU, en particulier ses organes de tutelle, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Dans ce contexte, nous sommes pleinement favorables à l'invitation que les cofacilitateurs ont lancée à la Commission de consolidation de la paix et à l'Assemblée pour qu'elles mettent en place une relation plus interactive et mieux structurée. Nous appuyons également l'appel lancé aux sept membres de la Commission élus par l'Assemblée pour qu'ils jouent un rôle d'intermédiaire et favorisent le rapprochement avec la Commission de consolidation de la paix.

Par ailleurs, la Croatie appuie avec enthousiasme la proposition d'organiser des débats thématiques périodiques à l'Assemblée générale sur les grandes questions thématiques examinées par la Commission, et d'encadrer les discussions de l'Assemblée pour parvenir à des résultats concrets. De cette manière, six ans après la création de la Commission, l'Assemblée pourrait enfin mettre en pratique certains de ses droits et de ses obligations tutélaires en donnant à la Commission des orientations et des conseils clairs et en bénéficiant des recommandations de la Commission sur toute question pertinente relative à la consolidation de la paix.

Je voudrais saisir cette occasion pour souligner une fois encore le lien important qui existe entre la phase de transition qu'est le relèvement et le développement durable et, dans ce contexte, insister sur le fait que les ordres du jour complexes de la Commission de consolidation de la paix et du Conseil économique et social sont profondément interdépendants et intrinsèquement liés. En conséquence, les membres de la Commission sélectionnés par le Conseil économique et social devraient faire un effort délibéré pour associer leurs collègues aux travaux de la Commission de consolidation de la paix et pour encourager et faciliter la participation de la Commission sur toutes les questions relatives à la consolidation de la paix inscrites à l'ordre du jour du Conseil économique et social.

De plus, je tiens à ajouter que la Croatie estime que le Conseil économique et social pourrait jouer de manière particulièrement utile et appropriée un rôle d'intermédiaire pour faciliter la coopération entre la Commission et les programmes, fonds et autres institutions spécialisées des Nations Unies. De tels efforts permettraient d'aider la Commission à mieux s'acquitter de ses fonctions fondamentales.

La Croatie attache une importance particulière au mandat de la Commission consistant à améliorer la coordination entre tous les acteurs participant aux efforts de consolidation de la paix. À cet égard, nous suivons avec grand intérêt et appuyons totalement les efforts constants déployés par la Commission de consolidation de la paix pour renforcer les partenariats avec les acteurs clefs de la consolidation de la paix, notamment les institutions financières internationales, et plus particulièrement la Banque mondiale, les principales organisations régionales et sous-régionales ainsi que d'autres acteurs internationaux compétents.

La Croatie se félicite également des nouvelles améliorations apportées en matière de communication et d'apprentissage mutuel entre les diverses formations pays. Nous saluons le dévouement et l'enthousiasme avec lesquels les présidents des formations pays s'acquittent de leurs fonctions. Nous appuyons pleinement les efforts déployés actuellement par les formations pour conjuguer approches souples et novatrices et principes directeurs solides et bien ancrés, afin de mieux s'acquitter de leurs tâches respectives.

La Croatie soutient vigoureusement les efforts de la Commission de consolidation de la paix pour trouver les moyens de promouvoir la condition de la femme dans les domaines fondamentaux de la consolidation de la paix identifiés dans le rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (A/63/881). Mon pays est également favorable aux efforts déployés par la Commission pour garantir la cohérence avec les autres processus de promotion de la condition féminine et de consolidation de la paix, y compris par la mise au point des indicateurs de suivi de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et l'examen des capacités civiles internationales au service de la consolidation de la paix.

À ce propos, la Croatie se félicite de la publication récente du rapport sur l'étude indépendante réalisée par le Groupe consultatif de haut niveau sur les

moyens civils à mobiliser dans les situations postconflituelles (A/65/747). Or, justement, la principale caractéristique des pays qui sortent d'un conflit est qu'ils manquent presque tous des moyens civils sans lesquels il est impossible d'instaurer une paix durable. Nous espérons que le rapport et ses précieuses recommandations aideront l'ONU et la communauté internationale à mieux relever les défis liés au recrutement, à la formation et au déploiement des civils ayant le savoir-faire et les connaissances si indispensables en période de consolidation de la paix après les conflits.

La Croatie apprécie vivement l'appui logistique et de fond apporté par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix à la Commission et à toutes ses formations pays. Nous sommes néanmoins conscients des difficultés auxquelles le Bureau fait face dans l'exercice de ses principales fonctions.

Tout en saluant les efforts considérables déployés par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix pour transformer le Fonds pour la consolidation de la paix en un instrument rapide, pertinent et en catalyseur, avec un fort accent placé sur la qualité des programmes et l'amélioration des rapports relatifs aux résultats, la Croatie appuie les appels à une plus grande synergie et à une meilleure communication entre la Commission et le Fonds. À cette fin, nous encourageons un renforcement des consultations et du dialogue entre la Commission de consolidation de la paix et le Fonds en vue d'améliorer la coordination s'agissant des pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission et de poursuivre l'alignement des instruments d'engagement de la Commission sur les plans prioritaires du Fonds. La Croatie se félicite du fait que le Fonds ait conservé sa place en tant que fonds mondial disposant de l'une des bases de financement les plus larges de tous les fonds d'affectation spéciale multidonateurs administré par les Nations Unies, et que sa base de donateurs continue de s'accroître. Je tiens à confirmer que la Croatie est fermement déterminée à poursuivre son appui financier au Fonds.

M^{me} Miranda (Pérou) (*parle en espagnol*) : Ma délégation vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat commun. Nous souhaitons remercier en outre l'Ambassadeur Wittig pour le travail qu'il a accompli et saisissons également cette occasion pour souhaiter plein succès à l'Ambassadeur Gasana dans sa tâche. Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par le Représentant permanent du

Bangladesh au nom du Mouvement des pays non alignés.

Ma délégation tient à remercier le Bureau d'appui à la consolidation de la paix d'avoir rédigé le quatrième rapport annuel de la Commission de consolidation de la paix (A/65/701), et notamment d'y avoir inclus une rubrique sur la mise en œuvre des recommandations issues du processus d'examen du dispositif de consolidation de la paix, question à laquelle ma délégation attache la plus grande importance.

Le rapport annuel de la Commission de consolidation de la paix expose de manière détaillée les activités réalisées par chaque formation pays et les efforts entrepris en matière de coordination et d'échanges avec d'autres secteurs. Ce rapport pourrait cependant être amélioré par l'ajout d'une section analytique ou par l'inclusion, pour chaque formation pays, d'une brève analyse de l'impact réel qu'ont eu les programmes et mesures adoptés et des mesures à prendre dans un avenir immédiat. Nous estimons qu'une telle analyse serait particulièrement utile en ce qui concerne la mobilisation des ressources, les initiatives de développement visant à asseoir les bases du relèvement et de la relance économique, et les premiers efforts de consolidation de la paix.

S'agissant des aspects de la consolidation de la paix relatifs au développement, ma délégation voudrait rappeler deux récents débats du Conseil de sécurité consacrés au renforcement des institutions et aux relations d'interdépendance entre sécurité et développement. Il est essentiel que toutes les activités de consolidation de la paix soient menées dans une perspective à long terme, en tenant parallèlement compte des aspects de sécurité et de développement, ainsi que de la synergie entre ces deux domaines, et suivent la feuille de route pour la mise en œuvre des recommandations issues du processus d'examen de la Commission de consolidation de la paix, élaborée par le Comité d'organisation. À cet égard, nous estimons que la Commission de consolidation de la paix prête davantage attention aux aspects liés au développement qu'à ceux relatifs à la création d'emplois pour les jeunes.

Dans les points abordés par le Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience et les informations fournies au sujet d'autres activités réalisées, nous avons relevé des exemples positifs relativement à cette démarche qu'il convient d'adopter,

comme par exemple les infrastructures de prestation de services en tant que base pour la relance économique et l'appui au renforcement et à la consolidation des institutions politiques et des mécanismes de réconciliation, ainsi que des institutions sociales et judiciaires. Il convient d'incorporer ces activités dans les aspects de développement abordés par la Commission de consolidation de la paix, surtout quand elles correspondent aux priorités définies pour l'utilisation des ressources du Fonds pour la consolidation de la paix. Ma délégation considère que le rôle de catalyseur joué par la Commission de consolidation de la paix pourrait être davantage renforcé si ces aspects étaient pris en compte de façon appropriée et approfondie, ce qu'il faudra garder à l'esprit au moment de l'établissement du prochain rapport annuel.

En ce qui concerne le rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/65/353), que nous accueillons avec satisfaction, nous nous félicitons de l'augmentation des ressources disponibles mais également des progrès réalisés s'agissant du rôle de ce fonds en tant qu'instrument indispensable pour mener rapidement des activités de consolidation de la paix et mettre en place les conditions de transition permettant de favoriser l'appropriation nationale.

Nous saluons les efforts et les progrès réalisés grâce au Dispositif d'intervention immédiate, mis en place pour relever les défis imprévus ou urgents dans le cadre des activités de consolidation de la paix. À cet égard, la délégation péruvienne estime que ces activités doivent être coordonnées avec toutes les autres activités de consolidation de la paix et surtout avec celles menées dès les premières heures, afin d'éviter la duplication des efforts de l'ONU et de préserver l'objectif d'appropriation nationale et de renforcement des capacités aux niveaux local et national.

Par ailleurs, nous notons avec beaucoup d'intérêt que les quatre priorités définies pour les investissements ou les projets du Fonds pour la consolidation de la paix ont été réparties sous des rubriques différentes et nous appuyons l'exécution de projets dans ces différents domaines. À cet égard, il importe de se rappeler que les priorités et les actions correspondantes ne doivent suivre aucun ordre précis et que leur définition et leur exécution doivent être fonction des besoins du pays concerné et des caractéristiques particulières de la situation postconflit en question.

Pour terminer, en ce qui concerne les indicateurs harmonisés qui sont en train d'être élaborés pour améliorer l'évaluation et le suivi des activités, nous estimons qu'ils doivent être établis en étroite coordination avec les différents acteurs impliqués dans la stratégie et la conduite des activités de consolidation de la paix, en particulier les organismes et les acteurs du système des Nations Unies. Il est capital qu'il existe un lien entre les programmes financés par ce fonds pour jeter les bases du développement et les projets exécutés par d'autres institutions poursuivant les mêmes objectifs, en particulier la Banque mondiale.

M. Diallo (Sénégal) : Le Sénégal souscrit à la déclaration faite par le Bangladesh au nom du Mouvement des pays non alignés et se réjouit de la tenue de ce débat plénier commun sur les points 30 et 109 de l'ordre du jour relatifs, respectivement, au rapport de la Commission de consolidation de la paix (A/65/701) et au rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/65/353). Ce rendez-vous est, en effet, une occasion opportune de revenir sur l'action cruciale de cet organe, dont le rôle dans le domaine de la paix justifie l'intérêt tout particulier que ma délégation attache à ses activités.

Nous convenons que la mission de la Commission de consolidation de la paix n'est pas une tâche tout aisée. Je saisis donc cette occasion pour remercier le Président sortant de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Peter Wittig de l'Allemagne, pour le leadership qu'il a insufflé à cet important mécanisme et souhaiter au nouveau Président, l'Ambassadeur Eugène-Richard Gasana du Rwanda, un succès éclatant dans la conduite de sa mission.

Le réexamen, en 2010, des dispositions de la résolution 60/180 de l'Assemblée générale et de la résolution 1645 (2005) du Conseil de Sécurité, portant création de la Commission de consolidation de la paix, nous a permis d'étudier en profondeur le rôle de la Commission de consolidation de la paix et les moyens concrets de mieux l'assumer. Il découle de ce réexamen que les progrès réalisés à ce jour pour ce qui est des pays dont la Commission est chargée n'ont pas été à la hauteur de nos attentes. Cette situation, même si elle n'entame en rien le mérite et le travail louable fait par la Commission de consolidation de la paix, nous renseigne, au moins, sur un fait important : des efforts supplémentaires doivent être entrepris pour rendre la Commission de consolidation de la paix plus efficace et mieux à même d'atteindre les objectifs qui

lui sont assignés. C'est seulement à ce prix que nous parviendrons à lui faire jouer un rôle à la mesure de nos ambitions.

Fort heureusement, l'examen du dispositif de la consolidation de la paix a identifié des questions clefs qui pourraient guider nos efforts à cet égard. Il s'agira d'améliorer l'impact sur le terrain, de renforcer la maîtrise nationale, de consolider les partenariats avec les principaux acteurs, en particulier, les bailleurs de fonds, de mieux réussir la mobilisation des ressources et de mettre davantage l'accent sur les activités de développement.

Par ailleurs, la Commission de consolidation de la paix doit pouvoir jouer pleinement son rôle d'organe consultatif en améliorant sa collaboration avec le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social et l'Assemblée générale et en renforçant également ses liens avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. Cette interaction régulière avec ces différents organes faciliterait une meilleure cohérence et une plus grande synergie qui feraient de la Commission de consolidation de la paix une véritable plate-forme de coordination des actions menées en faveur de la consolidation de la paix. Tout naturellement, les liens entre le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et la Commission de consolidation de la paix doivent aussi être renforcés.

La maîtrise nationale et le renforcement des capacités des États touchés par les conflits doivent rester au cœur des activités de consolidation de la paix, si l'on veut répondre durablement aux besoins de ces pays. Cela est d'autant plus nécessaire que la consolidation de la paix ne peut être efficace que si elle leur permet de disposer des capacités appropriées pour se relever et reprendre en main leur sort. Le rapport indépendant du Groupe consultatif de haut niveau sur les capacités civiles au lendemain des conflits qui vient d'être publié constate malheureusement que :

« face à un conflit, les interventions de la communauté internationale sont souvent dictées par l'offre plutôt que par la demande » (A/65/747, p.4).

Ce constat alarmant soulève la question de l'adéquation entre la demande sur le terrain et l'offre disponible.

Du point de vue de ma délégation, c'est dans l'application vigoureuse du principe de l'appropriation nationale que réside la solution à ce problème. Il

importe donc de veiller à ce que la planification de la consolidation de la paix soit axée sur la demande et les besoins des pays concernés. Cela passe, notamment, par la prise en compte des priorités définies par ces États mais, aussi, par la mise en œuvre de politiques viables visant l'autonomisation des acteurs nationaux, en particulier les jeunes. C'est ainsi que nous pourrions jeter les bases solides d'une transition effective de la guerre à la paix durable. Nous osons espérer que la Commission en tiendra compte, notamment dans les pays tels que la Guinée-Bissau, où tout semble prioritaire du point de vue de la reconstruction nationale. De même, il est souhaitable d'accueillir favorablement la requête de la République de Guinée, pour lui offrir plus de chances de réussir sa transition politique.

La problématique de la participation des femmes à la consolidation de la paix est également une préoccupation majeure de ma délégation. Nous ne réussirons cette entreprise que lorsque nous arriverons à renverser la tendance actuelle, en faisant des femmes des acteurs à part entière de la consolidation de la paix et non de simples victimes innocentes des conflits. Cela devra passer par la promotion du rôle des femmes dans toutes les instances de décision.

Le pari est certes ambitieux, mais il est à notre portée si, ensemble, nous manifestons la foi et l'engagement que requiert cet important défi.

M. Jomaa (Tunisie) : La Tunisie se félicite de l'organisation de ce débat sur le quatrième rapport annuel de la Commission de consolidation de la paix et le rapport du Fonds pour la consolidation de la paix, rapports publiés respectivement sous les cotes A/65/701 et A/65/353. Ma délégation adresse ses remerciements à S. E. M. Peter Wittig, Représentant permanent de l'Allemagne, d'avoir présenté le rapport de la Commission sur les travaux de sa quatrième session, et saisit cette occasion pour saluer son engagement, ainsi que celui de son équipe, et leur talent durant la conduite des travaux de la Commission l'année passée.

Les mêmes sentiments de considération s'adressent aux Ambassadeurs de la Belgique, du Brésil, du Canada, de la Jordanie et de la Suisse qui ont présidé les formations spécifiques pays de la Commission pendant la période considérée.

J'aimerais également saluer le rôle du Bureau d'appui à la consolidation de la paix pour le travail abattu au quotidien dans l'accomplissement de sa mission.

La Tunisie souscrit pleinement à la déclaration prononcée par la délégation du Bangladesh au nom du Mouvement des pays non alignés et, dans le même temps, souhaite apporter sa propre contribution à ce débat de l'Assemblée générale.

La Tunisie a accédé, cette année et pour la première fois, au Comité d'organisation de la Commission et ma délégation souhaite dire tout l'honneur qu'elle a à prendre part à ses travaux et sa détermination à y participer activement, d'autant plus que cette année commence une nouvelle étape pour la Commission en vue de donner suite au résultat de l'examen récemment conclu de tout le dispositif de consolidation de la paix de l'ONU.

Pendant la session considérée dans le débat d'aujourd'hui, la Commission de consolidation de la paix a marqué des progrès importants et prometteurs. On note ainsi avec satisfaction qu'elle a déjà concentré son activité sur certaines questions fondamentales qui se sont retrouvées par la suite au centre des recommandations issues de l'examen du dispositif de consolidation de la paix, notamment en matière de renforcement des partenariats avec les grands acteurs régionaux et internationaux, l'appui à fournir aux pays inscrits à son ordre du jour, la mobilisation de ressources, l'autonomisation des jeunes et le relèvement économique. De même, pendant la période considérée, nous sommes heureux de voir que la Commission a commencé à se focaliser sur certaines questions cruciales, tels le renforcement de l'appropriation nationale et l'amélioration de l'impact sur le terrain. Tirant les enseignements de ces premières années d'activité, nous sommes convaincus plus que jamais que la Commission de consolidation de la paix garde toute sa validité et a sa place dans l'architecture institutionnelle de l'ONU.

L'entreprise de consolidation de la paix et de réconciliation après les conflits doit être menée de façon coordonnée, cohérente et intégrée pour qu'une paix durable puisse s'instaurer. La Commission s'est employée à jouer ce rôle de coordination et à resserrer les liens entre les différentes parties prenantes. Cet effort de coordination devra se poursuivre et s'intensifier encore, en associant tous les acteurs politiques, économiques et humanitaires, aussi bien sur le terrain qu'au Siège, tout comme la société civile.

S'agissant du Fonds pour la consolidation de la paix, ma délégation considère que cet instrument recèle un potentiel énorme car très adapté aux problèmes

spécifiques de la stabilisation et du relèvement postconflits. Si ce Fonds est à la disposition du Secrétariat, ma délégation souligne qu'il revient à l'Assemblée de lui donner une orientation générale. Pour son activité au cours de la période considérée, nous notons avec satisfaction l'élargissement de la base des donateurs au Fonds, ainsi que l'augmentation de son portefeuille, ce qui lui a permis de consacrer près de 63 millions de dollars à la réforme du secteur de la sécurité, à la démobilisation, au désarmement et à la réintégration, à l'emploi des jeunes, à la réconciliation nationale, à la bonne gouvernance et à l'instauration de l'état de droit, et représente une augmentation considérable par rapport à l'année 2009. Reste que l'amélioration de la qualité des programmes du Fonds ainsi que l'extension de sa portée sont tributaires à la fois de la réception de nouveaux engagements de la part des donateurs et de l'amélioration de ses systèmes de gestion.

Enfin, nous prenons note du fait que le Fonds donnera suite, à partir de cette année, aux recommandations de l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'ONU, en particulier pour ce qui est de renforcer les synergies avec la Commission de consolidation de la paix.

M. Sergeev (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à adresser mes remerciements à l'ancien Président de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur d'Allemagne, M. Peter Wittig, pour sa présentation détaillée du rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa quatrième session (A/65/701). L'Ukraine s'associe à la déclaration de l'Union européenne. Je voudrais toutefois faire quelques observations à titre national.

Comme il ressort de l'exposé et du rapport lui-même, 2010 n'a pas été une année ordinaire pour la Commission de consolidation de la paix, avec la réalisation de progrès dans un certain nombre de domaines liés au programme de consolidation de la paix. Je tiens à mettre l'accent sur certaines de ces avancées.

L'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies en 2010 a permis d'identifier les forces et les faiblesses particulières de ce dispositif. Nous félicitons les cofacilitateurs de l'examen d'avoir mené une analyse approfondie et orientée vers l'avenir et espérons que

les recommandations issues de cet examen seront prochainement et scrupuleusement mises en œuvre.

L'Ukraine accueille avec satisfaction l'inscription à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix du Libéria et, plus récemment, de la Guinée, et la création de nouvelles formations consacrées spécifiquement à ces pays. À notre avis, cet élargissement du dispositif de consolidation de la paix de l'ONU, qui, dans le cas de la Guinée fait pour la première fois suite à une demande directe, illustre clairement sa pertinence et témoigne des fortes attentes que suscite son action sur le terrain. Nous souhaitons aux nouvelles formations et à leurs présidents plein succès dans leur entreprise.

Nous jugeons encourageant le resserrement en cours de la coopération entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de sécurité, avec une participation plus active des présidents des formations pays aux activités du Conseil. La séance du Conseil de sécurité de la semaine dernière (voir S/PV.6495), à laquelle a participé le Président de la formation Libéria, et le dialogue interactif informel mis en place avec cette formation, ainsi que la formation Burundi, illustrent bien la manière dont la synergie entre ces deux organes évolue, ce qui ne peut que leur être bénéfique à tous deux. À cet égard, nous pensons qu'il serait utile que le Conseil de sécurité s'intéresse à toutes les formations pays de la Commission de consolidation de la paix et continue d'envisager les formats les plus novateurs et les mieux adaptés à de tels échanges.

Tous ces progrès méritent d'être salués et laissent présager que la Commission de consolidation de la paix va continuer à gagner en maturité et en influence. Cela étant, nous sommes résolument pour que l'on continue à s'attacher à améliorer l'impact de la Commission sur le terrain, à renforcer son avantage analytique et à faire en sorte que les activités consacrées aux pays soient menées avec davantage de souplesse. Afin d'atteindre ces objectifs, et d'autres, l'Ukraine s'associe à l'appel des délégations qui ont exhorté la Commission à exploiter la dynamique générée en 2010 et se sont exprimées en faveur d'un engagement politique plus visible de la part des États Membres et des hauts responsables de l'Organisation.

L'Ukraine connaît bien les activités de consolidation de la paix. Mon pays contribue de longue date aux efforts de consolidation de la paix des Nations Unies, notamment par un déploiement actif d'effectifs

militaires, civils et de police dans près de 20 missions des Nations Unies. C'est pourquoi l'Ukraine prend très au sérieux son appartenance à la Commission, ainsi que son mandat de vice-président cette année. Étant pleinement attachés au renforcement du dispositif de consolidation de la paix, nous appuyons les priorités que le Président actuel de la Commission de consolidation de la paix, M. Eugène-Richard Gasana (Rwanda), a définies dans son discours d'investiture et reconfirmées ce matin. À notre avis, leur mise en œuvre rapide et effective nécessite d'exploiter et de consolider encore la trame institutionnelle et intellectuelle de la Commission.

Il ne fait aucun doute que les deux documents fondateurs de la Commission à ce jour sont l'Examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies (A/64/868, annexe) et le plan d'action de la Commission pour 2011. C'est pourquoi l'Ukraine estime qu'il est tout à fait adapté que le programme de travail des présidents soit soigneusement aligné sur le plan d'action.

Émanation de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, les deux organes dont elle relève, la Commission de consolidation de la paix doit refléter et accentuer leurs caractéristiques les plus élaborées. Nous estimons que l'une de ces caractéristiques est l'attention de plus en plus marquée accordée par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité à des thèmes spécifiques. Pour que la Commission puisse profiter de cette meilleure pratique, l'Ukraine propose que le Comité d'organisation étudie les possibilités de collaboration avec des organismes des Nations Unies et entités spécialisées pertinents sur un certain nombre de questions transversales, parmi lesquelles la participation des femmes à la consolidation de la paix, la participation des enfants, le rôle des jeunes dans la consolidation de la paix, et la corrélation entre maintien et consolidation de la paix.

Membre de la Commission de consolidation de la paix, du Conseil économique et social et d'ONU-Femmes, l'Ukraine estime également qu'il serait judicieux d'envisager une coopération institutionnelle triangulaire entre ces organismes, conformément au plan d'action que je viens de mentionner. Nous nous félicitons que ces suggestions soient appuyées par le groupe de présidents de la Commission de consolidation de la paix et attendons avec intérêt qu'elles fassent l'objet d'un suivi concret. Nous sommes prêts à jouer pleinement notre rôle à cet égard.

Je voudrais, pour terminer, dire que nous sommes favorables au renforcement du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, lequel est le gardien de la mémoire institutionnelle de la Commission de consolidation de la paix.

Comme le dit avec éloquence le document portant sur l'Examen 2010 du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies, « la consolidation de la paix est pour notre Organisation un test décisif, et nous devons collectivement faire beaucoup plus si nous voulons qu'il se révèle positif » (A/64/868, *annexe, par. 174*). C'est à nous qu'il incombe de veiller à ce que la Commission de consolidation de la paix soit à la hauteur de cette tâche.

M. Wang Min (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens à remercier l'Ambassadeur Wittig d'avoir présenté le rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa quatrième session (A/65/701). Je salue également le rapport du Secrétaire général Ban Ki-moon sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/65/353). Je saisis cette occasion pour remercier l'Ambassadeur Wittig et toute son équipe pour le travail considérable qu'ils ont accompli au cours de l'année écoulée. Je félicite également de leur action les membres des formations consacrées aux pays, le Président du Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience et les membres du Bureau d'appui à la consolidation de la paix.

La création de la Commission de consolidation de la paix a été un moment charnière de la réforme de l'Organisation des Nations Unies. La Commission joue un rôle déterminant en aidant les pays qui relèvent d'un conflit dans leurs efforts de consolidation de la paix. Comme l'indique le rapport, la Commission de consolidation de la paix a enregistré des progrès remarquables dans les cinq pays inscrits à son ordre du jour. Cela étant, le rapport souligne également les obstacles auxquels la Commission est confrontée.

La consolidation de la paix est une tâche de longue haleine, complexe et ardue. Institution jeune, créée il y a à peine plus de cinq ans, la Commission a encore un long chemin à parcourir avant d'avoir pleinement et efficacement mis en œuvre le mandat que lui ont confié les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité et d'avoir atteint les buts qui lui ont été fixés à sa création. Je voudrais m'appesantir sur les cinq points suivants.

Premièrement, l'ONU doit davantage coordonner son engagement dans les activités de rétablissement, de

maintien et de consolidation de la paix. Il est crucial de renforcer les activités menées dans le cadre de la diplomatie préventive afin de minimiser l'instabilité et les conflits et de réduire la demande de la communauté internationale en matière de maintien de la paix et de consolidation de la paix au lendemain d'un conflit. Nous devons exploiter pleinement le lien intrinsèque existant entre le maintien et la consolidation de la paix et accorder aux questions de consolidation de la paix toute l'attention qu'elles méritent, et ce dès le début des efforts de maintien de la paix, de manière à créer les conditions propices à une transition sans heurt entre maintien et consolidation de la paix. Parallèlement, il importe de clarifier la répartition des tâches entre les activités de maintien et de consolidation de la paix afin d'éviter les doubles emplois et la dilapidation des ressources.

Deuxièmement, la Commission de consolidation de la paix et les parties concernées doivent pleinement respecter la maîtrise du processus par le pays hôte, en axant leurs efforts sur l'amélioration des capacités nationales, la consolidation de la paix, la promotion de la réconciliation et le démarrage du développement socioéconomique. Les pays hôtes doivent assumer la responsabilité principale de la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit. La Commission, quant à elle, doit fournir conseils et assistance sur la base des conditions fixées par le pays concerné lors de la définition des priorités et de la stratégie d'ensemble de consolidation de la paix au lendemain d'un conflit. Nous espérons que la Commission de consolidation de la paix s'attachera tout particulièrement à remédier aux causes profondes des conflits, telles que la pauvreté et l'absence de gouvernance dans un pays.

Troisièmement, il convient effectivement de continuer à renforcer la coordination entre la Commission de consolidation de la paix et les organes principaux de l'ONU, tels que le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. La Commission doit également renforcer sa coopération avec les organisations internationales et régionales ne relevant pas du système des Nations Unies, afin que leurs avantages relatifs se complètent mutuellement pour ainsi rendre leur action plus efficace. Nous encourageons la Commission à fournir au Conseil de sécurité des conseils pertinents en matière de consolidation de la paix et à intensifier ses échanges avec les institutions financières internationales, telle la Banque mondiale, les organisations régionales et le secteur privé afin de

mobiliser davantage de contributions à la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit.

Quatrièmement, la Commission de consolidation de la paix a certes commencé à améliorer ses méthodes de travail et à accroître l'efficacité de ses travaux, mais il y a encore à faire. Il serait bon qu'elle rassemble ses données d'expérience et les enseignements tirés et recense les meilleures pratiques. Son comité d'organisation et ses formations consacrées aux pays feraient bien de rationaliser leurs réunions et d'en préciser les priorités afin d'améliorer leur qualité. Il y a actuellement six pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix. Elle doit s'employer à faire en sorte que ses travaux de consolidation de la paix menés dans ces pays produisent des résultats concrets.

Cinquièmement, le Fonds pour la consolidation de la paix s'est employé activement à appuyer les efforts de consolidation de la paix des pays qui relèvent d'un conflit. Des progrès remarquables ont été accomplis. La Chine salue les nouvelles améliorations apportées par le Fonds dans sa gestion, ses processus d'approbation et de mise en œuvre des projets, le renforcement de ses dispositions relatives à la gestion des résultats et le renforcement de ses synergies avec la Commission de consolidation de la paix de manière à maximiser l'utilisation de ses ressources.

Nous appelons davantage de pays à contribuer au Fonds pour la consolidation de la paix et nous exhortons la Commission de consolidation de la paix à jouer son rôle de plate-forme de mobilisation des ressources, notamment par le biais de ses relations permanentes avec la Banque mondiale et d'autres institutions financières internationales.

La Chine appuie les travaux de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix. Depuis 2007, la Chine a versé 4 millions de dollars au Fonds. Cette année et l'année prochaine, nous verserons une contribution de 2 millions de dollars. Comme à l'accoutumée, la Chine continuera d'apporter son concours aux efforts de maintien de la paix des Nations Unies.

M. Rai (Népal) (*parle en anglais*): Je tiens d'abord, Monsieur le Président, à vous exprimer tous les remerciements de ma délégation pour avoir organisé ce débat conjoint sur le rapport annuel de la Commission de consolidation de la paix (A/65/701) et sur le rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/65/353). Je remercie

également le Secrétaire général et l'ancien Président de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Wittig, d'avoir présenté ces rapports. Nous avons bon espoir que ce débat conjoint permettra d'intéresser de manière plus significative un plus grand nombre d'États Membres aux activités de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix. Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par le représentant du Bangladesh au nom du Mouvement des pays non alignés.

La Commission de consolidation de la paix a été créée en tant que mécanisme institutionnel dont la raison d'être est de traiter des besoins particuliers des pays sortant d'un conflit en matière de relèvement, de réinsertion et de reconstruction, et de les aider à jeter les bases d'un développement durable. À ce jour, l'expérience de la Commission dans les pays inscrits à son ordre du jour a amplement justifié la logique de sa fondation et la valeur d'un organe intergouvernemental spécialisé qui fournit un appui technique, développemental et financier à ces pays.

La consolidation de la paix après un conflit exige des efforts multiples et coordonnés, ainsi que des investissements suffisants. Nous ne saurions assez insister sur l'importance des partenariats entre la Commission de consolidation de la paix, les institutions financières internationales, les organisations régionales et sous-régionales et les autres acteurs compétents en vue d'harmoniser leur appui et de réunir leurs ressources afin de mener des activités de consolidation de la paix efficaces sur le terrain. La préparation du cadre de développement stratégique doit se faire sur la base de consultations plus larges afin de mieux refléter les priorités nationales. Le rapport porte à juste titre sur la nécessité d'établir un seul document général de planification sur lequel doit reposer l'ensemble de l'appui international.

Il faut insister sur la nécessité d'établir un consensus et un engagement politique plus large en faveur des processus de paix et des activités de consolidation de la paix. Une fois les conditions de sécurité stabilisées, le rétablissement des services de base, la mise en place et le renforcement des institutions publiques essentielles, la préparation des élections et la mise en œuvre de projets à impact rapide dans des domaines critiques sont quelques-unes des premières initiatives de consolidation de la paix qui permettraient d'assurer un appui soutenu de la population locale à ces activités. L'intégration des

femmes, des groupes marginalisés et des jeunes doit être l'une des composantes importantes et intégrales de tous les processus de consolidation de la paix.

Le renforcement des capacités joue un rôle essentiel dans l'appropriation nationale. Quelque difficile que soit la situation, la Commission de consolidation de la paix doit veiller à maintenir l'appropriation nationale au centre de ses activités sur le terrain. C'est le seul moyen d'assurer que le processus de consolidation de la paix soit mené par les acteurs nationaux d'une manière durable; cela est en fait indispensable au succès de la Commission de consolidation de la paix et à son retrait rapide du terrain.

Comme l'indique le rapport, il faut veiller à la synergie entre la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix afin d'assurer un financement effectif et efficace et d'avoir un maximum d'impact sur le terrain au niveau de la mise en œuvre de projets ciblés. Nous aimerions que l'appui au Fonds pour la consolidation de la paix augmente de manière substantielle afin que les activités de consolidation de la paix disposent d'un financement suffisant, opportun et prévisible.

Nous notons avec satisfaction que le Président du Conseil de sécurité a continué d'inviter les Présidents des formations pays à présenter des exposés au Conseil. Il faut continuer et renforcer ces invitations à l'examen périodique par le Conseil des situations et des mandats relatifs aux pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission afin d'améliorer la cohérence et l'efficacité des activités de consolidation de la paix.

Il faut utiliser pleinement les capacités du Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience afin d'analyser les connaissances pratiques au profit des formations pays et de l'ensemble de la communauté de consolidation de la paix. Le Népal a eu l'occasion de présider le Groupe de travail en 2010. Nous croyons qu'un meilleur suivi et une intégration plus énergique des résultats des activités de consolidation de la paix aideraient à renforcer l'efficacité sur le terrain.

M^{me} Rulumeni (Afrique du Sud) (*parle en anglais*): Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat conjoint sur le rapport de la Commission de consolidation de la paix (A/65/701) et sur le rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/65/353) qui nous donne l'occasion importante de dresser le bilan en vue de consolider les acquis et d'identifier les défis que

pose la mise en œuvre des activités de consolidation de la paix.

L'Afrique du Sud tient à exprimer ses remerciements les plus sincères à l'Ambassadeur Wittig pour ses efforts et pour son dévouement. Nous remercions également les présidents des cinq formations pays. Nous sommes également heureux d'apprendre qu'il existe un consensus grandissant vis-à-vis des recommandations figurant dans le rapport (A/65/868, annexe) des cofacilitateurs, à savoir, les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Irlande et du Mexique sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies.

La Commission de consolidation de la paix a apporté une contribution considérable aux efforts de consolidation de la paix des Nations Unies depuis sa création il y a six ans. Les cinq pays actuellement inscrits à son ordre du jour en ont tiré profit, notamment grâce à l'assistance fournie par le Fonds pour la consolidation de la paix et par divers programmes.

L'addition récente du Libéria – le 16 septembre 2010 – à l'ordre du jour de la Commission, et l'admission de la Guinée signalent encore une fois l'importance du travail de la Commission. Nous avons également constaté que les États Membres manifestent un intérêt croissant et souhaitent de plus en plus proposer leur aide et être associés aux activités de consolidation de la paix. Mais il y a encore beaucoup à faire au niveau de la mise en œuvre, et ma délégation croit qu'en la matière, il y a encore des améliorations à apporter.

S'agissant des rapports dont nous sommes saisis, ma délégation estime que le rapport annuel sur la Commission de consolidation de la paix est exhaustif et factuel et qu'il présente un tableau complet et concret des activités entreprises par la Commission au cours de l'année écoulée. L'Afrique croit cependant que la Commission de consolidation de la paix doit améliorer son rapport en réfléchissant davantage aux aspects suivants.

Le rapport devrait porter sur le renforcement de la coopération et du partage de l'information. Par exemple, les enseignements tirés devraient être partagés par l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et d'autres organes de l'ONU tels que le Conseil économique et social et le Programme des Nations Unies pour le développement. Le rapport devrait donc nécessairement porter sur l'utilisation

effective du Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience qui pourrait fournir une valeur ajoutée en donnant des conseils aux candidats susceptibles d'être inscrits à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix.

Le rapport devrait également porter sur l'absence de coordination étroite entre les parties prenantes, en promouvant notamment une plus grande prise en considération des femmes et de la société civile dans les questions de consolidation de la paix, de leadership et de développement. Le rapport pourrait en outre se pencher davantage sur l'interaction entre la Commission et les organisations régionales et sous-régionales ainsi que les institutions financières internationales, qui ont un rôle dynamique à jouer dans la promotion de la paix et de la sécurité au niveau régional, et sur le développement socioéconomique.

En ce qui concerne le Fonds pour la consolidation de la paix, je me limiterai à deux questions précises. Premièrement, pour ce qui est des relations entre le Fonds et la Commission de consolidation de la paix, ma délégation est d'avis que les complémentarités existantes entre la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix doivent être encouragées et maintenues. Étant donné que les contributions financières de la communauté des donateurs s'amenuisent du fait de la crise financière mondiale, le Fonds pour la consolidation de la paix va devoir faire le bilan de ses activités, en vue d'établir un ordre de priorité pour l'utilisation de ses ressources limitées de manière à en tirer le meilleur parti. Entre autres considérations, la bonne gouvernance et la responsabilisation sont souvent considérées comme des conditions préalables par les donateurs pour verser des contributions – une approche qui entraîne parfois des retards dans la mise en œuvre des initiatives de consolidation de la paix. Nous appelons donc la communauté internationale à revoir cette approche, en gardant à l'esprit le fait que les pays qui sortent d'un conflit sont confrontés à des problèmes tout à fait singuliers qui ne peuvent être réglés en peu de temps.

Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, en partenariat avec le système des Nations Unies, apporte une valeur ajoutée considérable aux efforts de consolidation de la paix. Cependant, il continue de pâtir d'un manque de ressources et de compétences techniques. Parvenir à régler ces problèmes importants permettrait au Bureau d'appui à la consolidation de la paix de jouer un rôle encore plus efficace à l'appui de la Commission de consolidation de la paix.

Enfin, nous espérons sincèrement que la stratégie de lancement de la feuille de route pour la consolidation de la paix, présentée par le Président de la Commission de consolidation de la paix pour mettre en œuvre les recommandations du rapport des cofacilitateurs s'avérera utile pour renforcer les travaux de la Commission, mais également pour améliorer la coordination et les relations entre le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social et l'Assemblée générale.

M. Goledzinowski (Australie) (*parle en anglais*) : L'Australie prend la parole en tant que pays très attaché aux activités de consolidation de la paix. L'une des missions les plus ardues, mais aussi les plus importantes, que nous puissions accomplir aujourd'hui a trait aux efforts en faveur de la consolidation de la paix et aux travaux menés par la Commission de consolidation de la paix. Nous nous félicitons d'avoir été membre du Comité d'organisation en 2010 et avons l'intention de continuer à participer activement aux travaux de la Commission de consolidation de la paix par le biais des activités de ses formations pays.

Le rapport annuel de 2010 (A/65/701), dont nous sommes saisis aujourd'hui, illustre de quelle manière cet organe a évolué au cours des 18 derniers mois, notamment sous la direction avisée de l'Allemagne, qui en assumait la présidence.

Nous pensons que la Commission entre à présent dans une période très importante, entre autres du fait des changements liés à la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen quinquennal du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies. Je crois que nous sommes tous d'accord sur le fait que nous avons besoin d'une Commission de consolidation de la paix plus pertinente, plus souple, plus autonome, mieux comprise, et surtout plus ambitieuse que celle que nous avons actuellement.

C'est en outre une période importante en raison des innovations qui interviennent actuellement dans le domaine de la consolidation de la paix, notamment avec les nouveaux mécanismes rationalisés donnant la part belle à l'alignement sur les priorités nationales qui ont été mises au point au sein de la formation Libéria.

C'est aussi un moment passionnant parce que la délégation rwandaise assume la présidence du Comité d'organisation cette année. L'expérience, les vues et l'autorité morale de cette délégation seront déterminantes.

Enfin, dans ce contexte, l'examen des capacités civiles s'avère un nouveau défi intéressant à prendre en compte lorsque nous examinons les activités de consolidation de la paix en général.

Notre mandat de membre du Comité d'organisation nous a permis de tirer plusieurs enseignements en matière de consolidation de la paix et d'apprendre comment ces activités sont mises en œuvre au sein du système des Nations Unies. Je voudrais aborder brièvement trois de ces enseignements, qui sont également mis en avant dans le rapport annuel et que nous considérons comme essentiels pour que la Commission continue d'aller de l'avant.

Le premier – et je constate qu'un certain nombre de délégations l'ont déjà mentionné – a trait à l'importance de renforcer nos relations avec les autres acteurs de la consolidation de la paix. Nous croyons fermement en une relation plus profonde et plus structurée entre la Commission de consolidation de la paix et les acteurs régionaux tels l'Union africaine et d'autres institutions africaines. Une telle relation est absolument capitale pour notre action. Le trafic de drogues, qui constitue une menace à la paix dans nombre de pays d'Afrique de l'Ouest et qui requiert une action régionale, en est un témoignage des plus manifestes à cet égard.

Comme d'autres, nous insistons également sur le fait qu'il importe d'approfondir les relations entre la Commission de consolidation de la paix et les institutions financières internationales, en particulier la Banque mondiale. Nous devons aussi travailler plus étroitement avec la société civile, notamment parce que la Commission fait office de point de ralliement général des efforts de consolidation de la paix déployés par tous les acteurs concernés et qu'elle rassemble et diffuse les informations sur les difficultés rencontrées, les enseignements tirés de l'expérience et les meilleures pratiques mises en œuvre. Nous encourageons les efforts visant à accroître les synergies entre la Commission de consolidation de la paix et le Dialogue international sur la consolidation de la paix et l'édification de l'État.

Deux autres acteurs sont importants. Il s'agit du Secrétariat et du Conseil de sécurité. En ce qui concerne le système des Nations Unies, nous sommes d'accord avec les observations faites par l'Ambassadeur du Rwanda, qui a mis en avant le rôle déterminant que le Secrétaire général lui-même peut

jouer pour garantir la cohérence de l'ensemble du système et favoriser des liens plus forts entre la Commission de consolidation de la paix, d'une part, et les institutions, fonds et programmes ainsi que les départements du Secrétariat, d'autre part, dans les opérations de consolidation de la paix.

L'autre acteur que j'ai mentionné est le Conseil de sécurité. Là encore, d'autres, telle la délégation ukrainienne, ont évoqué la nécessité d'un lien plus profond, plus organique et mieux structuré entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de sécurité. Nous sommes conscients de la valeur du dialogue interactif qui s'est mis en place et plaidons en faveur de nouveaux efforts à cet égard. Mais nous estimons que le Conseil de sécurité se doit d'être plus ouvert dans ses échanges avec la Commission, notamment dans les domaines où les efforts ont peut-être été insuffisants. L'une des questions qui vient à l'esprit est celle des mandats des opérations de maintien de la paix qui, somme toute – et nous l'avons dit maintes fois –, représentent le point de départ de la consolidation de la paix et sur laquelle la Commission de consolidation de la paix peut apporter une valeur ajoutée.

Le deuxième enseignement tiré par l'Australie est l'importance de renforcer l'appropriation et les capacités nationales, idée à laquelle il est facile de souscrire sur le papier, mais qui peut être très difficile à réaliser dans la pratique. Guidés par notre profonde conviction que les objectifs de consolidation de la paix doivent être définis au niveau national, nous appuyons vigoureusement le Groupe g7+ des pays et régions fragiles et touchés par les conflits. À cet égard, nous prônons un meilleur alignement du Fonds pour la consolidation de la paix sur les priorités nationales telles que définies dans les programmes établis par la Commission de consolidation de la paix et les pays concernés.

Le troisième élément qui, selon moi, ressort nettement du rapport annuel est la mobilisation des ressources. Mobiliser les ressources n'est qu'une des tâches assignées à la Commission de consolidation de la paix, mais elle est déterminante pour rassembler les partenaires et ainsi appuyer le travail essentiel que nous devons accomplir. La mobilisation des ressources est clairement un domaine dans lequel la Commission peut redoubler d'efforts. Nous avons la responsabilité collective de faire en sorte que la Commission de consolidation de la paix obtienne des résultats à cet égard.

Nous sommes également ici pour débattre du rapport sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/65/353), au sujet duquel je voudrais dire quelques mots. L'Australie a versé 7 millions de dollars au Fonds depuis sa création et nous entendons demeurer des donateurs. En outre, nous avons aussi fourni une aide directe pour les activités de consolidation de la paix menées en Sierra Leone cette année, et l'organisation des élections au Burundi en 2010.

Nous notons que les allocations du nouveau Fonds ont augmenté considérablement en 2009 et 2010, permettant de soutenir plus du double de pays bénéficiaires que pendant la première année d'existence du Fonds. Ceci a également permis une augmentation rapide du nombre de projets, mais cette croissance ne s'est pas accompagnée d'une augmentation parallèle des contributions versées au Fonds. Nous encourageons l'augmentation continue du nombre de projets, qui, à notre avis, est un signe très positif de la manière dont fonctionne le Fonds pour la consolidation de la paix. Toutefois, il importe de veiller à ce que la qualité de l'appui fourni ne soit pas compromise. Bien entendu, cela exigera des ressources supplémentaires et suffisantes.

Évaluer l'efficacité des opérations de consolidation de la paix est un autre problème. Il s'agit effectivement d'une question très difficile et nous avons encore beaucoup à faire dans ce domaine. Nous appuyons le plan, tel qu'indiqué dans le rapport, visant à élaborer un système d'indicateurs harmonisés pour le Fonds. Nous sommes également favorables à l'utilisation d'un système de notation de l'action en faveur des femmes dans le contexte des indicateurs harmonisés, afin de nous assurer que nous atteignons les objectifs que nous nous sommes fixés dans ce domaine.

Pour terminer, nous aimerions que les pays qui reçoivent un appui du Fonds nous donnent leur opinion sur les méthodes de gestion du Fonds et son impact, tant actuellement que périodiquement à l'avenir. Si nous ne répondons pas à leurs besoins, cela signifie que le Fonds ne remplit pas le rôle que nous lui avons assigné.

M. Moraes Cabral (Portugal) (*parle en anglais*): Je voudrais remercier les Représentants permanents de l'Allemagne et du Rwanda de leur contribution à notre débat. Je voudrais également féliciter les présidents des formations consacrées aux pays pour leur engagement et leur leadership. Bien

entendu, le Portugal souscrit aux positions exprimées par l'Ambassadeur de la Hongrie au nom de l'Union européenne.

Nous nous félicitons du rapport (A/65/701) de la Commission de consolidation de la paix et de l'aperçu global de ses activités qui y figure, particulièrement celles menées par les formations consacrées aux différents pays. La récente création de la formation Guinée témoigne clairement du succès de la Commission de consolidation de la paix en tant que plate-forme importante pour l'appui international à la transition vers une paix durable des sociétés sortant d'un conflit.

Le Portugal appuie fermement une approche de l'aide internationale qui tient compte des liens existant entre la sécurité et le développement. Pour que ces deux dimensions soient abordées de façon intégrée dès le début des opérations de maintien de la paix, nos instruments politiques, humanitaires, de développement et de sécurité doivent être rassemblés au sein d'un même cadre cohérent. Dans tous les pays où elle est intervenue, la Commission de consolidation de la paix occupe certainement une place importante dans les efforts déployés par l'ONU pour mettre en place un tel cadre.

À notre avis, le présent rapport reflète clairement comment le programme de consolidation de la paix est devenu progressivement partie intégrante de l'action de l'ONU en faveur de la paix, de la sécurité et du développement. En même temps, il identifie un certain nombre de défis qu'il faudra relever à l'avenir. Je voudrais appeler l'attention sur certains défis dont nous estimons qu'ils méritent une attention particulière.

Premièrement, en dépit des progrès dont fait état le rapport annuel, il y aurait certainement des améliorations à apporter en ce qui concerne la coordination et l'action conjointe de la Commission de consolidation de la paix et des autres acteurs présents sur le terrain. La communauté internationale est de plus en plus convaincue que la Commission de consolidation de la paix joue un rôle de catalyseur pour la mobilisation des ressources des donateurs, l'identification des lacunes en matière de financement et la définition de priorités pour l'aide internationale. Cependant, il faut que cette perception ait un effet sur les activités effectivement menées sur le terrain.

En plus de planifier et de coordonner ses activités avec les autorités nationales, nous sommes d'avis que la Commission de consolidation de la paix devrait

constamment interagir de façon plus cohérente avec les autres parties prenantes dès le départ, en premier lieu avec les organismes des Nations Unies, mais aussi avec les partenaires bilatéraux, les institutions financières internationales et les organisations régionales. Ceci permettrait d'améliorer considérablement l'efficacité de ses activités et de celles de la communauté internationale dans son ensemble. Nous notons avec satisfaction que cette question figure parmi les principaux éléments de la feuille de route de la Commission de consolidation de la paix en 2011.

Deuxièmement, il apparaît clairement que la Commission de consolidation de la paix s'implique de plus en plus dans ce que le rapport appelle les aspects de la consolidation de la paix liés au développement et la relance économique. À la lumière de ce que je viens de dire au sujet des liens qui existent entre la sécurité et le développement, nous pensons qu'il s'agit là d'un fait positif dont il faudra tenir particulièrement compte à l'avenir en examinant les plans des priorités. En particulier, je voudrais mettre l'accent sur les activités promues par la Commission de consolidation de la paix en vue de résoudre le problème du chômage des jeunes. Le chômage des jeunes, surtout en Afrique de l'Ouest, est un problème aux effets potentiellement très déstabilisateurs, et les acteurs locaux ne disposent pas de capacités suffisantes pour promouvoir un accès accru au marché du travail. Toutefois, dans ce domaine, la Commission de consolidation de la paix doit interagir de façon plus cohérente avec les organismes de développement de manière à promouvoir une approche de la consolidation de la paix qui définisse

les priorités dans les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix.

Pour terminer, nous devons veiller à ce que les mécanismes de la Commission de consolidation de la paix soient plus souples et puissent mieux s'adapter, surtout en ce qui concerne ses relations avec le Fonds pour la consolidation de la paix. L'avantage de la Commission de consolidation de la paix, en tant qu'institution relativement jeune, est qu'elle devrait pouvoir réagir et s'adapter plus rapidement que les autres institutions, selon l'évolution de la situation dans les pays concernés. Pour ce faire, le Portugal estime que la Commission de consolidation de la paix bénéficierait considérablement de synergies plus fortes avec le Conseil de sécurité.

Je voudrais conclure en indiquant que le Portugal participe activement aux travaux de trois des formations consacrées aux pays. Nous nous réjouissons à la perspective de participer aux activités de la formation Guinée. Nous sommes fermement convaincus que la Commission de consolidation de la paix apporte une valeur ajoutée en contribuant à une action plus efficace et plus intégrée de la communauté internationale tout au long des différentes étapes des opérations postconflit et de consolidation de la paix dans les pays concernés. À notre avis, la réussite de la Commission de consolidation de la paix dans l'exécution de son mandat est un succès que nous partageons tous, s'agissant de nos efforts en vue de réaliser une paix durable.

La séance est levée à 13 h 5.